

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DELIBERATION N° 2019-05-24-02

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE PORTANT APPROBATION DU RAPPORT DE L'AUTOEVALUATION DE LA COORDINATION TERRITORIALE « UC2A » DANS LE CADRE DE L'EVALUATION EXTERNE DU HCERES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 24 MAI 2019,

Vu le code de l'Education ; Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, Vu l'avis du Conseil des Etablissements Associés, en réunion du 3 mai 2019,

PRESENTATION DU PROJET

L'auto-évaluation de la coordination territoriale sur le site Clermont Auvergne concerne le dispositif d'association (au sens de la loi du 22 juillet 2013) dénommé « Université Clermont Auvergne & Associés ». Pilotée par l'organe de gouvernance de l'association — le Conseil des établissements associés (CEA) -, elle a impliqué l'ensemble des établissements et organismes faisant partie de la coordination, quel que soit leur statut (associés par décret, partenaires, etc.) : l'Université Clermont Auvergne, SIGMA-Clermont, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, Campus agronomique de VetAgro Sup, Groupe ESC Clermont, Ecole supérieure d'art de Clermont Métropole, CNRS, INRA, INSERM, Irstea, CROUS Clermont-Ferrand.

L'auto-évaluation a été conduite par le CEA lui-même pour les parties relatives au positionnement, à la stratégie institutionnelle, à la gouvernance et au pilotage de la coordination territoriale. L'auto-évaluation des compétences et activités de la coordination territoriale a fait l'objet de deux séminaires (l'un en décembre 2018, l'autre en mars 2019) associant les membres du CEA et les responsables des différentes commissions thématiques mises en place à l'échelle de l'association, qui avaient pour mission de procéder à l'auto-évaluation de leurs différents champs. Le présent rapport a fait l'objet d'une validation par le CEA, dans sa séance du 3 mai 2019 – en amont de la présentation pour validation au Conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne, établissement en charge de la coordination territoriale, le 24 mai 2019.

Le dossier d'autoévaluation complet de la coordination territoriale sera déposé au plus tard le 3 juin sur la plateforme dédiée PELICAN.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré;

DECIDE

d'approuver le rapport d'autoévaluation de la coordination territoriale « UC2A », dans le cadre de la démarche d'évaluation externe par le HCERES.

Membres en exercice: 37

Le Président,

Votes: 24 Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 0

Mathias BERNARD

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice

Classe au registre des actes sous la reference : CA UCA 2019-05-24-02

TRANSMIS AU RECTEUR:

administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

PUBLIE LE :

RAPPORT D'AUTOÉVALUATION DE LA COORDINATION TERRITORIALE «UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE & ASSOCIÉS» VAGUE A



Clermont Auvergne

& associés

Table des matières

INTRODUCTION	2
I/ LE POSITIONNEMENT ET LA STRATEGIE INSTUTIONNELS DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVER ASSOCIES (UC2A)	
1/ Le choix initial de structuration et de périmètre de l'association. Trajectoire du site	e3
2/ Positionnement territorial de l'UC2A dans ses relations avec les collectivités et les a sites de la Région AuRA (CPER, COMESUP)	
3/ L'articulation avec le projet I-SITE CAP 20-25	9
4/ Communication et identité commune	
II/ LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DE L'ASSOCIATION	14
1/ Fonctionnement du Conseil des Etablissements Associés, y compris en relation avec commissions mises en place, modalités de pilotage des services mutualisés	les
2/ Pilotage stratégique, économique et financier des services mutualisés	15
III/ LES COMPETENCES ET ACTIVITES DE LA COORDINATION TERRITORIALE	20
1/ Stratégie coordonnée de recherche	20
2/ La politique numérique de site	26
3/ La stratégie de développement international	30
4/ Vie universitaire et étudiante des campus	36
5/ Formation et insertion professionnelle des étudiants	44
6/ Le lien avec les entreprises	51
CONCLUSION	54
CONCLUSION	54

INTRODUCTION

L'auto-évaluation de la coordination territoriale sur le site Clermont Auvergne (désigné dans la suite du texte, par convention, « site clermontois ») concerne le dispositif d'association (au sens de la loi du 22 juillet 2013) dénommé « Université Clermont Auvergne & Associés ». Pilotée par l'organe de gouvernance de l'association - le Conseil des établissements associés (CEA) -, elle a impliqué l'ensemble des établissements et organismes faisant partie de la coordination, quel que soit leur statut (associés par décret, partenaires, etc.)¹.

L'auto-évaluation a été conduite par le CEA lui-même pour les parties relatives au positionnement, à la stratégie institutionnelle, à la gouvernance et au pilotage de la coordination territoriale. L'auto-évaluation des compétences et activités de la coordination territoriale a fait l'objet de deux séminaires (l'un en décembre 2018, l'autre en mars 2019) associant les membres du CEA et les responsables des différentes commissions thématiques mises en place à l'échelle de l'association, qui avaient pour mission de procéder à l'auto-évaluation de leurs différents champs. Le dispositif d'association repose sur une organisation souple et légère. Les instances de l'UC2A assurent la coordination des différentes missions et actions mises en commun, dont elles délèguent la mise en œuvre opérationnelle à des services mutualisés ou à l'un ou plusieurs de ses membres. La présente auto-évaluation est centrée sur les modalités de coordination à l'échelle de l'UC2A, mais elle intègre également une analyse des actions conduites par telle ou telle structure pour le compte du collectif.

Le présent rapport a fait l'objet d'une première validation par le CEA, dans sa séance du 3 mai 2019 - en amont de la présentation pour validation au Conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne, établissement en charge de la coordination territoriale, le 24 mai 2019. Le rapport a enfin été totalement validé par le CEA, dans sa séance du 28 mai 2019.

¹ L'Université Clermont Auvergne, SIGMA Clermont, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, Campus agronomique de VetAgro Sup, Groupe ESC Clermont, Ecole supérieure d'art de Clermont Métropole, CNRS, INRA, INSERM, IRSTEA, CROUS.

I/ LE POSITIONNEMENT ET LA STRATEGIE INSTUTIONNELS DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE ET ASSOCIES (UC2A)

1/ Le choix initial de structuration et de périmètre de l'association. Trajectoire du site

Depuis une bonne dizaine d'années, et notamment depuis la création du PRES Clermont Université en 2008, le site académique d'enseignement supérieur et de recherche de Clermont-Ferrand s'est fortement structuré selon deux dynamiques complémentaires :

- l'une de renforcement des liens entre les établissements, allant pour certains jusqu'à des fusions;
- l'autre d'élargissement du périmètre de la structuration, associant, fin 2018, au sens de la coordination territoriale prévue dans la loi ESR de 2013, la totalité des établissements ESR du site (publics comme privés et relevant de trois ministères de tutelle), les quatre organismes de recherche présents (CNRS, INRA, INSERM, IRSTEA) et le CROUS. Le tableau 1 (ci-dessous) récapitule de façon synthétique les principaux événements constitutifs de cette trajectoire du site.

La création du PRES Clermont Université, en 2008, a joué un rôle important dans l'initiation de ce processus. Bien que les membres associés au PRES aient été peu impliqués, le travail entre les membres fondateurs (Université d'Auvergne, Université Blaise Pascal, ENSCCF, IFMA et ENITA - devenue VetAgro Sup en 2010) a constitué la première forme de renforcement des liens entre établissements, autour d'un premier noyau.

Suite aux assises de la recherche, organisées en 2009 par le PRES Clermont Université, ce dernier a installé un comité (devenu par la suite CAP3S²) en charge d'élaborer une vision stratégique de la recherche publique en Auvergne. Ce travail de fond a été une opportunité pour faire converger établissements de l'ESR et organismes de recherche, stimulant ainsi la dynamique d'élargissement de la coordination territoriale. Le rapport produit par le groupe en 2013 a été un texte de référence pour la réflexion, en Région Auvergne, sur le CPER 2015-2020, pour la définition de la S3 en Auvergne et pour la partie recherche du SRESRI en 2014. Il contenait déjà les prémices des challenges du futur projet d'I-SITE CAP 20-25, labellisé par le jury international en février 2017.

Durant cette période 2008-2014, les liens entre établissements se sont également renforcés au niveau des unités de recherche par des **regroupements de laboratoires** sous forme d'UMRs³ et par la bonne réussite du site aux appels à projets du PIA (Labex et Equipex).

A la cessation du PRES fin 2014 (liée à la mise en œuvre de la loi du 22 juillet 2013), les établissements du site ont fait le choix d'une coordination territoriale sous forme d'association, l'UC2A⁴, au sens de l'article L. 718-3 du code de l'Education. Cette association, par décret pour les établissements du MENESR et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, par convention pour les autres, regroupait au 1e janvier 2015, les établissements fondateurs du PRES, l'ENSACF, les quatre EPST présents sur le site et le CROUS. Cette structuration, souple et adaptée à la taille du site, a permis :

i/ de formaliser la coordination tout en élargissant son périmètre

ii/ de mettre en place un fonctionnement très collectif au travers du CEA⁵ qui regroupe tous les membres de l'association et qui se réunit une fois par mois environ. Elle a aussi simplifié l'intégration ultérieure de nouveaux membres.

² CAP3S : Comité d'Animation et de Suivi de la Politique Scientifique de Site

^{3 22} UMRs

⁴ UC2A : Université Clermont Auvergne et Associés

⁵ CEA: Conseil des Etablissements Associés

L'association a pour objectifs:

- une lisibilité accrue de l'offre de formation et de recherche,
- la reconnaissance d'une qualité de recherche au meilleur standard international,
- le renforcement de la visibilité, de la dynamique et de l'attractivité du site universitaire auvergnat,
- la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants,
- l'affirmation du rôle clé des acteurs de l'ESR dans une dynamique régionale de l'innovation et de son développement socio-économique et culturel,
- l'optimisation et le renforcement des actions et des services mis aujourd'hui à la disposition de l'ensemble du site et la recherche de nouveaux espaces de mutualisation.

Ainsi l'UC2A est une structure de coordination des politiques et des actions de l'ensemble des opérateurs, mais également de gestion de services communs tels que ceux, par exemple, concernant la vie étudiante, l'accueil de chercheurs internationaux ou la médecine de prévention pour les agents des établissements.

2016 et 2017 ont été marquées par deux fusions importantes pour le site :

- l'IFMA et l'ENSCCF ont formé SIGMA Clermont,
- puis l'Université d'Auvergne et l'Université Blaise Pascal se sont réunies pour constituer l'Université Clermont Auvergne.

En 2018, le groupe ESC Clermont et l'ESACM, ont rejoint l'UC2A qui regroupe ainsi la totalité des établissements du site concernés par l'enseignement supérieur, la recherche et la vie universitaire, ce qui est une situation vraisemblablement unique en France.

Ces années 2016-2017 ont également été fortement occupées par le montage du dossier, puis la sélection par le jury et le lancement de l'I-SITE CAP 20-25 (en février 2017). CAP 20-25, dont l'accord de consortium a été signé fin 2018, apparaît à la fois, comme un produit et un prolongement de cette trajectoire entamée il y a 10 ans.

Ce travail et le succès obtenu ont poursuivi le renforcement des liens entre établissements sur le site avec un objectif fédérateur qui est la constitution de l'université cible à l'automne 2020, un des livrables majeurs du projet CAP 20-25. Ce projet s'est également concrétisé dès 2017 par de nombreuses réalisations communes dans ses quatre challenges scientifiques et ses sept programmes transversaux. Il a parallèlement contribué à l'élargissement du périmètre d'action des partenaires, en formalisant leurs relations, au sein du projet, avec les collectivités territoriales, les organismes de santé (CHU, Centre Jean Perrin de Lutte contre le cancer) et les entreprises.

Durant cette même période, l'organisation de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes, qui a fait de chacun des trois sites académiques (Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon Saint-Etienne) un premier niveau d'arbitrage pour la mise en œuvre de ses programmes (AAP Pack Ambition Recherche, Pack Ambition International, COMESUP), a également contribué à renforcer le rôle de coordination de l'UC2A.

Cette trajectoire s'est accompagnée de la mise en place de **commissions inter-établissements** pilotées par le CEA. Par leur activité, les plus anciens ont permis de renforcer significativement les modalités de coordination et les mutualisations (notamment dans la définition de la politique scientifique, dans la coordination des moyens numériques, dans les relations internationales, dans la vie étudiante et dans la sensibilisation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat).

⁶ A l'exception du centre d'AgroParisTech de Clermont-Ferrand (une dizaine de personnes)

Cette trajectoire va se poursuivre en se renforçant avec les avancées des groupes interétablissements constitués plus récemment (offre de formation, relations avec les entreprises, communication) et par la concrétisation des jalons définis dans le projet CAP 20-25, tout particulièrement, la finalisation de l'université cible et la création d'un établissement expérimental (au sens de l'ordonnance du 12 décembre 2018) organisé en 6 instituts ayant vocation à renforcer les liens formation-recherche dont un INP « établissement composante » regroupant 3 écoles d'ingénieurs et une école doctorale.

<u>Tableau 1</u>: Récapitulatif des événements du site Clermontois depuis 2008 et leurs contributions à la trajectoire du site

	Principaux Evénements	Rapprochements entre établissements	Elargissement du périmètre de la coordination	
2008	Création du PRES Clermont université	Х		
2013	Rapport sur la politique scientifique de site		X	
2015	Création de l'UC2A	Х	Х	
2016	Fusion IFMA - ENSCCF pour créer SIGMA Clermont	Х		
2017	Fusion des deux universités pour créer l'UCA	Х		
_	Réussite de l'I-Site CAP 20-25 - accord de consortium	Х	Х	
2018	Le groupe ESC Clermont rejoint l'UC2A		X	
	L'ESACM rejoint l'UC2A		Χ	
2019	Statuts de l'établissement expérimental et de l'INP	X		

2/ Positionnement territorial de l'UC2A dans ses relations avec les collectivités et les autres sites de la Région AuRA (CPER, COMESUP)

L'UC2A très présente sur les territoires

Si l'UC2A comprend la majorité de ses sites et de ses effectifs sur le territoire de la métropole clermontoise, elle se caractérise cependant par une bonne couverture des 4 départements de l'académie de Clermont-Ferrand y compris dans des zones très rurales.

Le département du Puy-de-Dôme est celui qui accueille le plus grand nombre de sites :

- Sur Clermont-Auvergne-Métropole :
 - les sites universitaires et les écoles de Clermont-Ferrand (les UFR des secteurs Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales, Droit économie gestion et Médecine, Pharmacie et Odontologie; la Maison des Sciences de l'Homme; l'école nationale supérieure d'architecture, école supérieure d'art, Groupe ESC Clermont), le site INRA de Crouel,
 - à Aubière, le campus des Cézeaux, regroupant des composantes de l'UCA (UFR en sciences et technologie, l'UFR STAPS, un IUT, l'OPGC, deux écoles d'ingénieurs (ISIMA, Polytech), SIGMA Clermont et l'Irstea,
 - o à Chamalières, l'ESPE,
 - à Lempdes, VetAgro Sup ,
 - o à Saint-Genès-Champanelle, le site INRA de Theix,
- À Laqueuille, un des sites de l'Herbipôle de l'INRA,

- Dans l'Allier, l'IUT d'Allier est implanté à Montluçon, Vichy et Moulins. L'ESPE dispose d'un site à Moulins, Irstea est présent à Montoldre avec l'AgroTechnoPôle sur son site de recherche et d'expérimentation. Le site de Vichy accueille également des formations de l'UFR STAPS et d'autres composantes de l'UCA (PACES, formations en management...).
- Dans le Cantal, l'ESPE est présent à Aurillac, tout comme l'IUT de Clermont-Ferrand qui ouvre un troisième département à la rentrée 2019. L'INRA et l'UCA sont présents à Aurillac avec l'unité mixte de recherche sur le fromage et l'INRA est présent à Marcenat avec l'Herbipôle.
- En Haute-Loire l'IUT de Clermont-Ferrand et l'ESPE sont présents au Puy-en Velay.

Par ailleurs, le CROUS Clermont Auvergne est présent sur la Métropole de Clermont, à Montluçon et à Aurillac.

Ce maillage des départements par des composantes d'enseignement ou de recherche constitue un atout indéniable pour renforcer le lien entre le monde académique et le reste de la société et favorise la diffusion de la culture scientifique et technique auprès d'une très large population. Les collectivités (communes, EPCI, départements) sont très attachées à cette présence qui est *a minima* un facteur de maintien de la population sur des territoires quelquefois fragiles, voire même un facteur d'attractivité pour ces territoires.

Une concrétisation dans le cadre de la territorialisation de CAP 20-25

Cet attachement des collectivités s'est notamment manifesté lors de l'élaboration du projet d'I-SITE CAP 20-25 et la signature d'un pacte territorial de soutien au projet. Grâce à l'appui d'un chargé de mission dédié à cette action, une démarche est engagée pour développer des articulations entre CAP 20-25 et chaque territoire en tenant compte de ses enjeux socioéconomiques propres, en vue de dégager d'éventuels effets levier pour le projet CAP 20-25. Un plan d'actions propre à chacun des territoires concernés est en cours d'élaboration, il doit donner lieu à une contractualisation et des engagements réciproques des collectivités et des porteurs de challenge de CAP 20-25 : une première convention territoriale a été signée le 19 mars 2019 avec la communauté de communes de Commentry-Montmarault-Néris (dans le département de l'Allier).

L'engagement de la Région aux côtés de l'UC2A

L'engagement du Conseil régional se manifeste sous différentes formes :

- aux côtés de l'Etat dans le cadre du CPER,
- seul dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens enseignement supérieur (COMESUP) et dans des financements spécifiques sur appels à projets
- ou encore avec l'Etat et Clermont-Auvergne-Métropole dans le soutien à l'innovation.

L'UC2A est reconnue comme l'interlocuteur légitime de la Région pour l'ensemble des dispositifs de soutien de cette collectivité à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le site Clermont-Auvergne. La réponse aux sollicitations de la Région (pour l'élaboration du SRESRI puis du Contrat d'objectifs et de moyens - COMESUP - ou dans le cadre d'appels à projets) a été effectuée à l'échelle de la coordination territoriale. De fait, l'engagement de la Région a un effet structurant sur le site clermontois et a favorisé les partages d'informations et les mutualisations.

Le volet recherche du CPER 2015-2020 a été construit avec la Région Auvergne et se poursuit dans le cadre de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le changement de région au 1^{er} janvier 2016 n'a pas modifié les grands choix scientifiques opérés deux ans plus tôt et la programmation des actions. Il a en revanche complexifié leur gestion. Il trouve son fondement dans le rapport de politique scientifique de site de 2013 et est organisé en 4 défis thématiques :

- EPICURE (Adaptation des systèmes biologiques et trajectoires de santé),

- SYMBIOSE (Interactions entre changement global, biodiversité et fonctionnement des systèmes environnementaux),
- MMaSyF (Mobilités Matériaux et Systèmes du Futur),
- ATTRIHUM (ATTRactivité, Innovation, Humanités nUMériques),
- un défi transversal : AUDACE (Auvergne Data Cloud Académique).

Chacun de ces défis a élaboré une feuille de route sur la durée du contrat et présente chaque année une déclinaison dans la perspective de mise en place d'équipements structurants destinés à des plateformes d'excellence et de ressources humaines sous forme d'allocations doctorales ou postdoctorales mobilisant ces plateformes. Les financements apportés par l'Etat et le Conseil régional sont complétés par la mobilisation de fonds FEDER.

La Région intervient également sur *le volet* « *Enseignement supérieur* » *de l'ESR* et contribue ainsi à de grands investissements immobiliers, principalement dans le cadre de l'Eco-Campus des Cézeaux (Pôle mutualisé d'enseignement, Pôle biologie, Maison de l'Innovation, bâtiment de SIGMA Clermont). Elle s'est engagée également, avec l'Etat et l'Europe, dans la restructuration du dispositif expérimental de l'INRA, et plus récemment (début 2019), à prendre une part importante dans le financement d'un *learning center* sur le centre-ville de Clermont : ce nouvel équipement permettra à l'ensemble des étudiants du site de disposer d'un accès modernisé et accompagné à un ensemble de ressources documentaires et pédagogiques.

Un nouveau dispositif d'intervention de la Région a été mis en place à partir de 2017 prenant à la fois en compte la politique scientifique de site, les objectifs communs en matière d'innovation pédagogique et d'aide à la réussite des étudiants et le développement des territoires. Il s'agit du contrat d'objectifs et de moyens enseignement supérieur (COMESUP). Ce contrat repose sur un document d'orientations stratégiques élaboré par le site pour la période 2017-2021, des objectifs opérationnels et des projets concourant à l'atteinte de ces objectifs. Il est axé sur des thématiques jugées prioritaires par l'exécutif régional et qui sont les suivantes :

- développement des territoires,
- innovation pédagogique,
- entrepreneuriat,
- insertion professionnelle,
- formation tout au long de la vie et apprentissage,
- vie de campus.

Ce COMESUP, doté annuellement d'environ 900 k€ sur le périmètre de l'UC2A, a permis de coordonner des projets structurants (dans la mesure où ils s'inscrivent le plus souvent dans une perspective pluriannuelle) dont l'initiative relevait jusqu'alors des établissements et de définir une stratégie commune sur les thématiques sus-mentionnées. La réponse de l'UC2A a été pilotée par le CEA qui a mobilisé ses différentes commissions pour instruire les projets susceptibles d'être financés dans ce cadre, proposer aux CEA des arbitrages et assurer le suivi des actions.

Le « Pack Ambition Recherche » est un dispositif issu du SRESRI tourné vers la création de valeur et le soutien au développement économique lancé en 2017. Il se traduit par un appel à projets ouvert aux chercheurs et enseignants-chercheurs. Les projets doivent être en lien avec un des 8 domaines d'excellence de la Région et se traduire par le recrutement d'un doctorant (exceptionnellement un post-doctorant). Les dépenses éligibles sont les frais de personnel, de fonctionnement et d'équipement pour un montant ne pouvant dépasser 200 k€. Le Conseil régional s'appuie sur le site dans le processus de sélection puisqu'il demande à ce que la sélection au stade de l'appel à manifestation d'intérêt soit réalisée par le site. Le CEA s'appuie pour cela sur la gouvernance de CAP 20-25 pour les projets relevant de l'I-Site et sur CAP3S pour les autres projets.

Le « Pack Ambition International » (précédemment dénommé SCUSI) permet également à la Région de soutenir les coopérations universitaires et scientifiques internationales dans le champ des 8 DOMEX priorisés par la Région et/ou mises en place dans des zones géographiques privilégiées.

L'appel à projets est divisé en trois axes :

- les coopérations scientifiques (soutien à des partenariats scientifiques intégrés, à l'émergence de projets européens « Amorçage Europe »),
- les coopérations académiques (mise en place de doubles diplômes, diplômes conjoints, construction de master en langue anglaise),
- le rayonnement et l'attractivité des établissements universitaires et organismes de recherche. Sur ce dernier volet, les membres de l'UC2A se sont relayés pour déposer successivement des projets permettant de financer la mise en place d'outils de communication mutualisés en vue de la participation aux grands salons internationaux (stand commun, pochettes, goodies...). En soutenant ces actions, la Région a donc contribué à fédérer les membres de l'UC2A autour d'actions conjointes en faveur du rayonnement, de la valorisation et de l'attractivité des formations et de la recherche sur la scène internationale.

L'engagement de Clermont Auvergne Métropole aux côtés de l'UC2A

Créée le 1^{er} janvier 2017, la métropole a notamment renforcé les compétences exercées précédemment dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche par la communauté d'agglomération « Clermont Communauté ». A ce titre elle a lancé dès 2018 le programme « Clermont Innovation » pour favoriser l'émergence de nouvelles idées et les expérimentations sur son territoire. Ce programme comporte 2 appels à projets :

- un appel à projets "Clermont Innovation / Création" à destination des porteurs de projet de création d'activité innovante.
- un appel à projet "Clermont Innovation / Recherche-Action" qui vise à promouvoir des projets de recherche reposant sur un partenariat étroit entre laboratoires de recherche et acteurs socio-économiques (associations, collectivités, entreprises, etc.) du territoire métropolitain.

L'Etat (DRRT), le Conseil régional, Clermont-Auvergne-Métropole et l'UC2A ont par ailleurs conduit une mission commune sur la question de l'innovation. Dans le contexte de l'annonce de la fin du financement de la SATT Grand Centre dans sa configuration et son périmètre initiaux avec une évolution demandée vers un modèle alternatif aux SATT, de la diminution progressive des financements publics des incubateurs et de la fin de la convention du GIP Innovergne les acteurs de l'écosystème ont souhaité proposer et porter un projet étroitement corrélé au programme CAP 20-25, de création d'une structure d'innovation appelée « *Clermont Auvergne Innovation* ». Ce projet a été déposé auprès du SGPI en juin 2018 et a fait l'objet d'un arbitrage favorable de l'Etat en avril 2019.

Il est à noter enfin que la Métropole est également fortement engagée dans le soutien à l'enseignement supérieur en étant le financeur principal de l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole (création de l'EPCC - établissement public de coopération culturelle - le 1^{er} juillet 2010 pour permettre le passage vers le système LMD).

Les relations de la coordination territoriale avec les autres sites de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont relativement faibles sur le plan institutionnel. En revanche elles existent au travers des actions conduites par certains des établissements membres de l'UC2A:

- l'UCA partage une UMR et un LabEx avec l'Université de Lyon et deux autres UMR avec le site de Saint-Etienne,
- VetAgro Sup bénéficie de la double implantation de Marcy l'Etoile et Lempdes,
- SIGMA Clermont est associée à l'IMT et notamment partenaire de Mines Saint Étienne dans une logique régionale,
- on peut également citer les réseaux d'écoles (AGERA et l'ADERA Association des Ecoles d'Art en Auvergne-Rhône-Alpes par exemple),

- les organismes nationaux de recherche implantés sur les différents sites ou certaines structures fédératives telles que la Fédération des Recherches en Environnement qui entretient des liens suivis avec des dispositifs lyonnais et grenoblois.

3/ L'articulation avec le projet I-SITE CAP 20-25

Le projet d'I-SITE CAP20-25 a été d'emblée élaboré et porté à l'échelle du site : c'est le PRES Clermont Université qui en a pris l'initiative en 2014, relayé ensuite par la coordination territoriale et son établissement porteur (UBP en 2015-2016, UCA à partir de 2017). Il implique donc la quasi-totalité des membres de l'association, même si certains d'entre eux ne se retrouvent pas à ce jour dans les quatre challenges scientifiques qui constituent la vitrine du projet.

CAP 20-25 porte l'ambition de contribuer de manière majeure aux évolutions scientifiques, technologiques, environnementales et comportementales indispensables à la conception de « modèles de vie et de productions durables », qui constituent le concept central du projet et participent à l'identité du site. En étroite correspondance avec le développement des filières économiques du territoire d'Auvergne (agriculture, industrie, santé et environnement), il intègre donc les compétences scientifiques les plus élaborées du site et participe à exprimer et à renforcer l'identité du territoire de l'Auvergne. La mise en œuvre de CAP 20-25 se décline dans les six domaines suivants (voir détails en partie III.1) :

- i) Recherche, avec l'affichage de 4 challenges scientifiques stratégiques (agro-écosystèmes durables dans un contexte de changement global; des systèmes et services innovants pour la production et les transports; mobilité personnalisée comme facteur clé de la santé; risques catastrophiques et la vulnérabilité socio-économique);
- ii) Formation, avec une orientation transversale spécifique porté sur la révolution technologique numérique ;
- iii) transfert, avec une structuration des services supports à l'innovation et au transfert technologique par le programme "Hub Innovergne";
- iv) Stratégie internationale, avec le programme dédié "WOW!" (Wide Open to the World) visant le développement de dispositifs d'accueil, de mobilité et d'ingénierie de projets et de réseaux internationaux ;
- v) Politique des talents visant à attirer sur le site des chercheurs de haut niveau ;
- vi) Vie étudiante, pour offrir aux étudiants un cadre de vie attractif et épanouissant.

Ces orientations sont mises en œuvre en développant une stratégie d'innovation multimodale associant, pour chacune, la pluralité disciplinaire, de partenariats et de performances (économiques, sociétales et environnementales).

Les interactions entre l'UC2A et CAP 20-25 se font ainsi à plusieurs niveaux :

i) à l'échelle opérationnelle au sein des commissions thématiques de l'UC2A et des comités de pilotages des programmes et challenges de CAP 20-25 avec de nombreux acteurs communs dans ces groupes. C'est notamment le cas de la commission thématique recherche de l'UC2A qui travaille en interaction étroite avec la gouvernance de l'I-SITE pour organiser la réponse aux appels à projets régionaux et l'articulation entre les projets du CPER et les challenges de l'I-SITE.

ii) à l'échelle décisionnelle au sein du CEA et du conseil CAP20-25 dont plusieurs membres sont communs.

Le bilan que l'on peut faire après 2 ans de fonctionnement de l'I-SITE est plutôt positif. Il est lié i) à l'habitude des acteurs de travailler ensemble⁷ et à la forte dynamique partenariale impulsée par le projet CAP 20-25,

- ii) au cadre existant en matière de politique de site en matière de recherche publique élaboré en 2013 et qui a permis de structurer l'ensemble des priorités du site au cours des 5 dernières années,
- iii) à la souplesse du dispositif choisi pour la fédération des acteurs clermontois.

Dans le domaine de la recherche, on s'aperçoit ainsi qu'une grande partie des perspectives affichées dans le rapport de 2013 ont été déployées depuis, pour certaines d'entre elles dans le cadre du programme CAP 20-25. C'est le cas par exemple la structuration de domaines à forts potentiels (gestion des risques dans le challenge 4 de CAP 20-25; acquisition de données en milieux contraints dans le challenge 1 et le programme « Instrumentation »), de l'ouverture de la recherche à l'international via le programme WOW! et du développement des coopérations avec les collectivités territoriales avec l'identification d'un chargé de mission dédié à ce volet.

Il n'en reste pas moins que l'articulation entre ces 2 niveaux d'actions et de coopérations n'est pas encore complètement comprise par tous les acteurs du site. Un travail important reste à faire en matière de communication interne et externe (voir point suivant) pour présenter de manière claire le positionnement de l'I-SITE au sein de la politique de site et les perspectives qu'il propose, comme cela a été clairement affirmé pour les directeurs d'unités lors du séminaire dédié à l'évolution de la politique de site de décembre 2018. C'est un objectif prioritaire de la commission communication de l'UC2A. Il faut profiter de la construction de l'établissement expérimental qui va remplacer fin 2020 l'UCA pour clarifier cette articulation. Cette perspective peut se décliner à deux niveaux : sur le volet recherche, où, conformément au cadre général des projets I-SITE, les challenges sont ciblés sur des enjeux spécifiques qui n'épuisent pas l'entièreté des disciplines et des équipes scientifiques du site, un enjeu majeur est, à terme, d'élargir l'ambition et la stratégie première du projet I-SITE à un ensemble plus large d'équipes et de disciplines. Sur les autres volets (formation, transfert, international, politique des talents, vie étudiante), qui sont transversaux à l'ensemble de l'activité du site, l'enjeu est de renforcer leurs synergies avec les commissions thématiques de l'UC2A, de manière à ce qu'ils deviennent des outils opérationnels de déploiement de la politique de site dans chacun de ces domaines transversaux. On peut aussi s'interroger sur l'opportunité, à terme, de maintenir en parallèle des dispositifs d'animation transversale dont les objectifs sont voisins.

4/ Communication et identité commune

Le site universitaire rassemblé depuis 10 ans nourrit l'ambition de renforcer son rayonnement et son attractivité tant au niveau régional qu'au niveau international. Sa stratégie de rassemblement de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site a complètement abouti en 2018. Ces atouts ne sont pas encore complètement valorisés, et la communauté n'en a encore pas pleinement conscience. Ce décalage est sans doute lié au fait que la politique de communication n'a pas été considérée comme une priorité de la coordination territoriale : c'est seulement à l'automne 2018 que le CEA s'est doté d'un groupe de travail thématique sur la communication, en vue de définir un plan de communication.

, ,

⁷ Voir partie « trajectoire du site »

Se connaître et faire connaître

La souplesse de la gouvernance de l'UC2A et l'absence de moyens humains dédiés spécifiquement aux missions de pilotage de cette association se sont traduites par une faiblesse relative de l'action de communication lors des premières années de l'association. Faute d'une personne et *a fortiori* d'un service dédié à cette mission, l'UC2A a repris, pour l'essentiel, les outils de communication développés par le PRES. Jusqu'au début 2019, le site internet de l'association était une simple adaptation de l'ancien site de Clermont Université et n'était pas systématiquement réactualisé. L'absence d'un plan et d'un service de communication n'a toutefois pas empêché l'UC2A de conduire un certain nombre d'actions dans ce domaine, en s'appuyant sur les services communication des établissements membres (notamment de l'UCA) : en janvier 2018, une cérémonie des vœux de la communauté université, en partenariat avec la Région, a été organisée ; en juillet 2018, la présentation du schéma directeur de la vie étudiante a donné lieu à un « plan média » et à une conférence de presse. Par ailleurs, l'UC2A a organisé une conférence de presse de rentrée pour la première fois en septembre 2018.

A l'automne 2018, une réunion du CEA a permis de dresser un constat partagé de l'insuffisance des ressources et outils de communication déployés à l'échelle du site et a affirmé la volonté d'une stratégie de communication partagée, en s'appuyant non pas sur un service dédié mais sur une « cellule communication » composée des chargés de communication des différents établissements et animée par une référente (directrice de la communication de l'ENSACF). L'idée est que chaque établissement participe à une construction collective d'une communication UC2A et contribue de façon opérationnelle aux actions de communication. Cette cellule s'est notamment attelée à la création d'un nouveau site internet.

Parmi les questions « urgentes » à régler à très court terme, il est apparu que les membres de l'UC2A et ses composantes (administrations, enseignants et étudiants), n'avaient pas toute visibilité de la structuration de l'association. Afin d'être visible en externe, le préalable est de se connaître en interne.

Vers la nécessaire construction d'une politique de communication

Fédérant l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire, l'UC2A se doit d'être exemplaire dans la structuration de sa communication. Pour cela, afin de créer une unité dans son développement, confirmer son assise territoriale, assurer une transparence de ses interventions et animer un sentiment d'appartenance à une communauté pour le partage et le développement du savoir, l'UC2A réaffirme la nécessité de se doter d'une politique de communication, organisée autour de quatre priorités du site :

- son assise territoriale et une identité marquée ;
- sa politique de recherche;
- sa résonnance internationale et son attractivité ;
- l'étudiant au centre des décisions (bien-être, santé, accueil, égalité des chances..).

En pratique, la mise en place de la cellule de communication, devrait tendre, en relation constante avec la gouvernance, à une information fluide, rapide et transversale, parvenant à l'ensemble des communautés internes de l'UC2A (administratifs, enseignants, étudiants) et de ses partenaires externes (le « grand public », les acteurs institutionnels et économiques).

Ce plan sera décliné selon un planning précis qui verra la mise en œuvre de divers outils de communication, complémentaires et articulés. Des premières réflexions de la cellule communication il ressort que les priorités à mettre en œuvre concernent :

- à court terme des outils de présentation de l'UC2A (organigramme, fiches de présentations des projets, des groupes de travail et contacts) et notamment la mise à jour et l'enrichissement du site internet;
- à moyen terme, une stratégie de relations presse, à construire selon différents volets conférences de presse (notamment à la rentrée), interviews, débats auprès des journalistes spécialisés, Club de la presse

Ce plan de communication devra prendre en compte deux points de vigilance :

- bien articuler cette politique et ces outils de communication collectifs avec ceux des différents membres et partenaires de l'UC2A;
- tenir compte de la complexité relative de l'organisation institutionnelle de l'ESR sur le site, dans un contexte en mutation (marqué notamment par la création d'un établissement expérimental fin 2020 et par le déploiement de l'Université-cible visée par le projet CAP 20-25).

Forces	Faiblesses et risques
1 OICE3	i dibiesses et risques
 Une organisation originale, adaptée à la structure du site, à son histoire et à sa taille Une extension continue du périmètre de la coordination territoriale, en termes d'acteurs comme en termes de missions mises en commun La labellisation I-SITE 	 Une appropriation encore insuffisante de la coordination territoriale par les communautés académiques Du retard dans la mise en œuvre d'une stratégie de communication, aussi bien en interne qu'en externe
- La reconnaissance du site clermontois comme l'un des 3 pôles universitaires majeurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	
Enjeux	Evolutions nécessaires
 La consolidation du rôle territorial des acteurs de l'ESR et le renforcement des liens avec l'ensemble de l'écosystème La pérennisation du projet CAP 20-25 Les programmes du PIA3, leur rôle structurant et leurs effets levier. Des mutations institutionnelles à venir (création de l'établissement expérimental UCA, création d'un INP, fusion INRA-Irstea) La redéfinition des modalités de coordination territoriale dans le cadre du déploiement de l'Université-cible du projet CAP 20-25 L'intégration possible d'autres acteurs et opérateurs sur le site (AgroParis Tech, BRGM, CEREMA, ITSRA). 	 Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication Améliorer l'articulation entre la coordination territoriale et le déploiement de CAP 20-25 Préciser l'articulation entre la politique de site, les priorités de l'I-SITE, et la construction des instituts de l'établissement expérimental

II/ LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DE L'ASSOCIATION

1/ Fonctionnement du Conseil des Etablissements Associés, y compris en relation avec les commissions mises en place, modalités de pilotage des services mutualisés

L'UC2A a été mise en place en janvier 2015, dans la perspective de la fusion des deux Universités clermontoises, pour fédérer sur un modèle original et agile l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche du site clermontois. C'est un modèle unique en France dans la mesure où tous ces acteurs sont parties prenantes à parts égales de cette association.

Le pilotage de la coordination est assuré par un Conseil des Etablissements Associés, qui se réunit une douzaine de fois par an (toutes les trois à quatre semaines). Ce conseil fut d'abord présidé par le président de l'Université d'Auvergne (en 2015-2016) puis par le président de l'Université Clermont Auvergne, établissement en charge de la coordination territoriale. Chaque établissement et organisme associé y est représenté par un membre (généralement son président ou son directeur). Chaque séance comporte un ordre du jour et des échanges sur l'actualité du site. Elle donne lieu à un compte-rendu, systématisé depuis le début de l'année 2017. Le fonctionnement du CEA est souple et peu formalisé. Il repose sur la pratique du consensus : rares sont les questions qui donnent lieu à un vote en bonne et due forme.

Compte-tenu de la légèreté de l'organisation institutionnelle de l'UC2A, aucun personnel administratif n'a été affecté à temps plein à l'appui au pilotage de la coordination territoriale. Ce sont donc des cadres de l'UCA qui assurent ces missions, pour une partie - réduite - de leur temps. La cheffe de cabinet du président de l'UCA assure la préparation et le suivi des séances du CEA. Un directeur général adjoint (par ailleurs ancien secrétaire général du PRES Clermont Université) est en charge du modèle économique des services mutualisés. D'autres agents peuvent être mobilisés sur des missions ponctuelles.

Les 24 emplois de site, qui ont été affectés par l'Etat à la coordination territoriale dans le cadre du premier contrat de site (2015-2017) en vue d'accompagner le déploiement de l'association, n'ont donc pas servi à mettre en place une administration. Ils ont directement bénéficié à des missions partagées sur les différents champs couverts par l'association (recherche, innovation pédagogique, développement international, politique numérique, innovation et entrepreneuriat, diffusion de la culture scientifique...). Ils ont été affectés aux services mutualisés mentionnés dans la convention de site (services « inter-établissements », services ou pôles d'un établissement travaillant en partie pour le compte du site).

Pour traiter des différentes questions relatives à la politique de site, le CEA s'appuie sur neuf commissions thématiques, dans lesquelles chaque établissement associé concerné est représenté. - Trois de ces commissions sont anciennes et ont été créées à l'époque du PRES : Relations internationales, Recherche, Numérique,

- D'autres ont été créés par la coordination territoriale et marquent ainsi l'extension du périmètre de l'association : Formation, Vie universitaire, Relations avec l'entreprise, Communication, Eco campus.

L'articulation entre le CEA et ces différentes commissions pourrait être améliorée : il n'y a en effet pas de *reporting* systématisé de ces commissions auprès du CEA. Par ailleurs, l'activité de ces commissions reste inégale - comme le suggère l'analyse thématique présentée dans la troisième partie du présent rapport d'auto-évaluation : les commissions les plus anciennes sont

également celles qui ont l'activité la plus soutenue et la plus reconnue ; les commissions les plus récentes (notamment Formation et Relations avec l'entreprise) n'ont pas encore trouvé leur positionnement dans le dispositif du site, une grande partie des décisions se prenant dans d'autres cadres.

Le mode de coordination choisi repose sur le principe de subsidiarité. A l'UC2A en tant que telles reviennent les actions de coordination, de communication, de promotion des actions conduites sur le site - ainsi que l'implication dans les discussions stratégiques conduites au sein du monde académique ou en relation avec les partenaires. Aux services mutualisés et aux établissements sont délégués l'opérationnel, qu'il s'agisse d'actions ponctuelles, de projets spécifiques ou de conduite d'un volet du projet de site.

Le déploiement du projet CAP 20-25 et notamment de ses programmes opérationnels transversaux pose la question de l'articulation entre les comités de pilotage de ces programmes et les commissions thématiques de l'UC2A: même si les périmètres d'intervention peuvent être différents, des redondances peuvent apparaître - et, en tout état de cause, il est indispensable de mettre en cohérence la politique de l'I-SITE avec la politique de site. Cette articulation, réalisée dans le domaine de la recherche entre la Commission recherche du CEA (CAP3S) et du comité opérationnel de l'I-SITE, reste à travailler sur les autres aspects, notamment l'innovation, les relations internationales et la vie de campus.

2/ Pilotage stratégique, économique et financier des services mutualisés

I. Bilan

La création de l'association « UC2A » en 2015 et son renouvellement en 2017 ont permis de rassembler les différentes parties prenantes de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site Clermont Auvergne, autour d'une instance de gouvernance dans laquelle chaque membre de l'association (Université, grandes écoles, organismes de recherche, CROUS) sont représentés : le Conseil des Etablissements associés (CEA). Les conventions d'association et de partenariat, qui fondent l'UC2A, évoquent explicitement la mutualisation totale ou partielle de services et de ressources transversales dont le pilotage stratégique est ainsi confié au CEA.

Ces services sont les suivants :

- Service de Santé Universitaire (SSU),
- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS),
- Service Université Culture (SUC),
- Service Université Handicap (SUH),
- Bibliothèque Universitaire (BU),
- Cellule Europe,
- Cellule Euraxess,
- Mésocentre et ressources informatiques,
- Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI),
- Univège,
- Pôle entrepreneuriat étudiant (PEPITE),
- Service de santé au travail (SST),
- Collège des écoles doctorales (CED).

Avant 2015, une partie de ces services était gérée dans le cadre du PRES Clermont-Université. La création et le développement de l'association marquent toutefois une double évolution :

- l'extension des services mutualisés. Le CEA a ainsi décidé de créer deux nouveaux services mutualisés : le CCSTI et le Service de santé au travail.
- le souhait d'un pilotage politique plus suivi et resserré de ces services.

La réflexion stratégique du CEA sur les services mutualisés s'est orientée dans quatre directions principales :

- l'élaboration du schéma directeur de la vie étudiante 2018-2020, qui a été adopté en milieu d'année 2018. Fruit du travail de la commission vie étudiante, vie de campus, il décline une série d'actions concrètes à mener, selon trois grands axes : accueil des étudiants ; vie de campus et engagements étudiants ; prévention, santé, handicap et risques.
- la définition d'une politique volontariste dans le champ de la santé au travail. Ainsi, le SST a contractualisé dès 2017 avec un certain nombre d'établissements associés (CROUS, SIGMA Clermont, INRA, CNRS) pour réaliser le suivi de leurs personnels. Le périmètre d'intervention du SST s'est encore élargi en 2018, confirmant la mise en place d'un véritable service de santé au travail à l'échelle du site.
- l'analyse, au cas par cas, du périmètre des partenaires de l'UC2A concernés par la mutualisation des services, et l'élaboration d'un mode de financement collectif adapté à chacun d'entre eux.
- une réflexion concernant la présence des services mutualisés sur les différents campus territoriaux en Auvergne. Grâce à une impulsion politique résolue, les étudiants des sites d'Aurillac, du Puy-en-Velay, de Vichy, de Montluçon et de Moulins bénéficient depuis 2018 d'une qualité de service améliorée en matière de vie étudiante. A titre d'exemple, le campus de Moulins a été totalement repensé en termes de regroupement géographique des formations auparavant dispersées dans l'agglomération moulinoise, ce qui facilite la vie de campus.

II. Analyse

La mise en œuvre opérationnelle de ces grandes lignes stratégiques fait apparaître deux types de problématiques.

Le pilotage politique de chacun de ces services ne peut être assuré de façon fine par le Conseil des Etablissements Associés. Bien évidemment, pour chacun de ces services, c'est au CEA de fixer ses grandes orientations stratégiques, de définir son modèle économique et de décider quels sont les établissements et organismes qui doivent y être impliqués. Mais c'est à l'échelle de chaque service et de sa gouvernance que doivent pouvoir être instaurées des modalités d'implication des différents membres de l'UC2A. Dans l'attente de la mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires (notamment les nouveaux décrets sur les SUAPS et les services d'action culturelle), la refonte des statuts des services déjà existants et l'instauration d'instances de pilotage des nouveaux services ont été différées. Il convient de travailler sur ce point d'ici à la fin du présent contrat de site.

Par ailleurs, la question du financement des services mutualisés et de la contribution financière de chaque membre de l'association est régulièrement posée - elle se posait déjà à l'époque du PRES -, sans trouver de réponse totalement stabilisée, alors même que l'analyse financière laisse apparaître un décalage entre les charges et les ressources fléchées qui s'élève à plusieurs millions d'euros. Dans ce contexte, un travail d'analyse du modèle économique des services mutualisés a été engagé en fin d'année 2018 par le CEA, avec l'appui technique d'un Directeur général adjoint de l'Université, ancien secrétaire général du PRES. Il met en lumière les éléments suivants :

 des services dont l'activité est de nature très diverse, et dont les moyens d'action sont également très variables;

- le recours aux services mutualisés reste encore inégal de la part des établissements associés, soit que certains n'en aient pas le besoin (SSU et SUAPS par exemple pour les EPST), soit que le périmètre et la formalisation des prestations réalisées s'avère encore incomplète; cette situation peut tenir à une formalisation insuffisante des objectifs des services;
- la gestion des services mutualisés représente une charge financière non négligeable pour l'UCA (plus de 5 M€ de reste à charge net pour l'établissement sur l'exercice 2017).

Le déploiement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) offre l'opportunité de repenser le modèle économique des services de vie étudiante dès 2019. En ce qui concerne les services non touchés par la CVEC, le CEA a souhaité harmoniser les pratiques, en vue de développer leurs prestations payantes donc leurs ressources propres. La facturation plus systématique des services rendus aux différents organismes et établissements (membres ou non du CEA) doit se concrétiser en 2019-2020.

III. Perspectives

Dès l'annonce de l'instauration du dispositif de CVEC, le CEA a ouvert le débat sur sa mise en œuvre sur le site clermontois, en associant à la réflexion les services de vie étudiante des membres. Le choix retenu, celui d'un pilotage concerté de la répartition du produit de la CVEC, témoigne d'une volonté commune de promouvoir la vie étudiante à l'échelle de l'ensemble des campus de l'UC2A. Il est ainsi prévu de financer, sur une part non fléchée du produit de la CVEC, des actions inter/intra-établissements, par le biais d'appels à projets.

Les premiers travaux sur la construction d'un modèle économique propre à chaque service mutualisé mettent en évidence quelques points à traiter dans les prochains mois :

- S'agissant des services concernés par la CVEC, leur volume d'activité et leur périmètre d'intervention seront étroitement liés à la part reversée à l'UCA correspondant soit à des établissements relevant de l'UC2A, soit à d'autres établissements éventuels ;
- En ce qui concerne les autres services, hors CVEC, une consolidation plus fine des données permettra de mieux tracer l'ensemble des recettes liées à leur activité (CED, Cellule Europe, ...) et de dresser ainsi un bilan économique plus juste ;
- Il sera par ailleurs nécessaire de distinguer les nouveaux services pour lesquels une facturation de prestations peut être mise en place car ces prestations sont proches d'une logique marchande de ceux pour lesquels cela est peu souhaitable car le domaine en question relève davantage d'une politique publique volontariste (exemple : PEPITE) ;
- Au final, si une harmonisation du périmètre d'intervention et du modèle économique est à rechercher pour les services bénéficiant de la CVEC, on s'oriente davantage vers une solution au cas par cas pour les autres, compte tenu de leurs activités diverses et très spécifiques.

Parmi les perspectives à moyen terme, l'accroissement de l'activité de certains services, notamment le SST et le SSU, nécessitent de les installer dans des locaux plus adaptés et plus accessibles pour l'ensemble des usagers. Leur déménagement sur un site en centre-ville est programmé pour le début du prochain contrat.

Enfin, un travail conjoint sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans ces services mutualisés sera nécessaire afin de prendre en compte les évolutions importantes qui affectent un certain nombre de missions. Ainsi, la création d'un *learning centre*, envisagée pour

2021-2022, aura nécessairement d'importantes répercussions sur les missions et la structuration de la Bibliothèque universitaire qui, avec plus de 100 agents permanents, constitue le principal service rattaché à l'association.

Analyse synthétique de la gouvernance et du pilotage de l'UC2A

Forces	Faiblesses		
 Souplesse et réactivité du dispositif institutionnel et du pilotage Implication de l'ensemble des membres de la coordination territoriale dans le pilotage Nombre important - et croissant - de missions et services mutualisés 	 Formalisation parfois insuffisante des processus et des modalités de reporting Un pilotage encore insuffisamment coordonné de certains volets partagés (notamment formation et innovation) 		
Enjeux	Evolutions nécessaires		
 Définition d'un modèle économique durable dans le temps Articulation entre la coordination territoriale et les programmes transverses de l'I-SITE 	 Doter le CEA de tableaux de bord et d'outils de reporting S'appuyer sur le processus d'évaluation pour construire un projet stratégique de la coordination territoriale sur la période 2021-2025, en cohérence avec le déploiement de CAP 20-25 et la mise en œuvre de l'Universitécible. 		

III/ LES COMPETENCES ET ACTIVITES DE LA COORDINATION TERRITORIALE

La convention d'association et les conventions de partenariat qui en découlent s'inscrivent dans le cadre d'une politique globale de site, qui a pour principaux objets :

- une lisibilité accrue de l'offre de formation, la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants.
- la reconnaissance d'une qualité de recherche au meilleur standard international,
- le renforcement de la visibilité, de la dynamique et de l'attractivité du site universitaire auvergnat,
- l'affirmation du rôle clé des acteurs de l'ESR dans une dynamique régionale de l'innovation et de son développement socio-économique et culturel,
- l'optimisation et le renforcement des actions et des services mis aujourd'hui à la disposition de l'ensemble du site et la recherche de nouveaux espaces de mutualisation.

Cette politique générale est pilotée par le Conseil des établissements associés et les 9 commissions thématiques présentées dans la deuxième partie du présent rapport. Elle est mise en œuvre :

- par les établissements et organismes eux-mêmes ;
- par des dispositifs classiques de mutualisation et de partenariat (les UMR dans le champ de la recherche, la SATT dans le champ de la valorisation et du transfert de technologie);
- par douze services mutualisés, relevant de la recherche et de la DCSTI, de la politique numérique, des relations internationales, de la vie universitaire et de campus, de la formation et de la relation avec les entreprises. L'évaluation du pilotage de l'activité de ces services est intégrée à l'analyse de chacune de ces missions assumées par la coordination territoriale.

1/ Stratégie coordonnée de recherche

La recherche académique sur le site Clermont Auvergne s'effectue au sein de 44 laboratoires (22 Unités Mixtes de Recherche, 9 Unités Propres et 13 Equipes d'Accueil) sous tutelle de 5 établissements d'enseignement supérieur (SIGMA Clermont, UCA, VetAgro Sup, Groupe ESC Clermont, AgroParisTech), de 5 EPST (CNRS, INRA, Irstea, Inserm et IRD), 1 EPIC (BRGM) et de 2 établissements hospitalo-universitaires [CHU et Centre de Lutte contre le Cancer Jean Perrin (CLCCJP)]. Par ailleurs, l'école nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand s'est d'ores et déjà engagée dans un processus d'intégration de sa stratégie de recherche - en plein développement - au sein de la politique de site. L'Ecole supérieure d'art Clermont Métropole s'implique également dans ce processus. Un EPA (le CEREMA) est partenaire du LabEx ImobS3. Elle représente 2 700 ETP Recherche dont 1500 sont sous statuts de permanents et 1200 en CDD (dont près de 1 000 doctorants). 65 % des titulaires appartiennent aux établissements d'enseignement supérieur, 20% à l'INRA, 10% au CNRS, l'Inserm et Irstea représentant chacun un peu moins de 2%, avec une répartition thématique de 44% en sciences du vivant, agronomie et environnement, 34% en sciences et technologies et 22% en sciences humaines et sociales. Les laboratoires auvergnats sont porteurs de 3 LabEx (ClerVolc, IMobS3, IDGM+) récemment prolongés et le site a obtenu le label I-Site pour son projet CAP 20-25 en 2017 dans le cadre du PIA2.

Afin d'assurer une coordination inter-établissements en matière de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche se sont dotés d'un Comité d'Animation et de Suivi de la Politique Scientifique de site (CAP3S) opérationnel.

Ce comité de 13 personnes repose sur une représentation institutionnelle ainsi que scientifique, en rassemblant l'ensemble des acteurs de l'ESR du site : l'université, les EPST et les écoles. Il est constitué par :

- les quatre Vice-Présidents Recherche et directeurs de la recherche des différents établissements (UCA, VetAgro Sup, SIGMA Clermont, Groupe ESC Clermont);
- les représentants des quatre EPST présents sur le site (le Président du centre INRA Auvergne-Rhône-Alpes, le Directeur du centre Irstea de Clermont, la représentante locale du CNRS et la représentante locale de l'Inserm);
- le VP Recherche du Directoire du CHU, également représentant du Centre Jean Perrin;
- les responsables des cinq défis du CPER 2015-2020 (EPICURE, SYMBIOSE, MMaSyF, ATTRIHUM et AUDACE).

Les membres de CAP3S sont nommés *es qualité* par le Conseil des Etablissements Associés (CEA) et ils se réunissent en moyenne 8 à 10 fois par an. Le rythme des réunions du comité permet en particulier de répondre aux différentes échéances et commandes du CEA. Ce comité constitue la structure opérationnelle en matière de recherche du CEA, qui reste *in fine* décisionnel.

Un groupe recherche initié par le PRES Clermont-Université en 2012 a été chargé « d'établir un état des lieux de la recherche publique en Auvergne et de mener une réflexion pour proposer des voies d'optimisation de l'activité scientifique basée sur la recherche de transversalités ». Ce groupe a produit en 2013 un rapport (110 pages) sur la politique de site en matière de recherche publique, suite à de nombreux échanges avec la communauté scientifique, des acteurs économiques et institutionnels et des représentants des collectivités et de l'Union Européenne. Ce rapport a permis de cartographier le site suivant 4 grands axes thématiques, à savoir :

- « Biologie, Technologie et Santé »,
- « Environnement, Agronomie et Territoires »,
- « Matériaux, Instrumentation, Mobilité et Systèmes Complexes »,
- « Développement humain, dynamique des sociétés »,
- et 9 domaines transversaux identifiés comme étant à fort potentiel et nécessitant d'être structurés (Acquisition de données et réseau de capteurs en milieux fortement contraints; Biomatériaux; Développement des territoires; Ecosystèmes microbiens; Gestion des risques; Imagerie et traitement d'images médicales, biologiques et expérimentales; Matériaux, Systèmes et Filières durables; Recherche sur le Cancer; Stockage et analyse de grandes masses de données et services numériques).

Enfin, 10 propositions ont également été faites afin d'améliorer la lisibilité du site, la performance de la recherche (promotion de transversalités nouvelles, optimisation des recrutements), d'accroître le rayonnement européen et international, de favoriser la valorisation des recherches, d'optimiser la coopération avec les collectivités territoriales et l'État en Région, de créer CAP3S, et enfin d'amplifier la diffusion de la culture scientifique.

S'appuyant sur ce rapport stratégique, CAP3S coordonne et met en place la politique scientifique du site, jouant le rôle d'interface entre les structures de recherche des différents établissements du site et le CEA décisionnel. Ce comité permet ainsi d'entretenir et d'amplifier une dynamique collaborative à partir des forces du site, d'identifier les domaines d'excellence et transversaux. C'est aussi un comité opérationnel précieux afin d'instruire les appels à projet du site (régionaux, EUR...).

Cette structuration qui confère une réelle cohérence au site, est particulièrement cruciale dans les échanges avec la Région et l'État en Région. Ainsi, en 2014, la phase de transition entre le CPER 2007-2013 et celui en préparation 2015-2020 a été élaborée à partir d'une proposition de CAP3S visant à accroître la montée en puissance des capacités d'analyses informatiques, ce qui a

également initié la réflexion sur le Mésocentre. De même, les cinq défis proposés dans le cadre du CPER 2015-2020 ont été construits sur la base des 4 axes thématiques de la politique de site et avec la volonté d'identifier un défi dédié spécifiquement aux SHS. Ces défis positionnent le site Clermont Auvergne dans les secteurs : biologie-santé, environnement-agronomie, mobilités et matériaux du futur, territoires et humanités numériques et big data.

Cette structuration du site a également permis de contribuer en 2014 aux grandes orientations du SRESRI auvergnat en termes de recherche et au choix de 5 Domaines d'Innovation Stratégique (DIS) de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) en Auvergne.

Parallèlement dans la phase de construction du projet I-Site clermontois, des propositions de thématiques identifiantes et pluridisciplinaires ont été formulées par CAP3S en prenant en compte à la fois les quatre axes stratégiques identifiés précédemment, les LabEx obtenus dans le cadre du PIA1 et les spécificités du site. Cette réflexion a été déclinée au sein de CAP 20-25 en quatre challenges applicatifs :

- « les agro-écosystèmes durables dans un contexte de changement global » ;
- « systèmes et services innovants pour la production et les transports » ;
- « la mobilité humaine personnalisée pour une meilleure santé »
- « les risques naturels catastrophiques et la vulnérabilité socio-économique »
- et sept programmes transverses, autour d'une identité thématique, relative à la « Conception de modèles de vie et de production durable », et une stratégie de mise en œuvre basée sur « l'innovation multimodale » proposée en lien avec l'environnement socio-économique du site. A terme, le périmètre du projet CAP 20-25 a vocation à entraîner le site dans son ensemble grâce en particulier au développement d'actions de recherche aux interfaces et en incitant la pluridisciplinarité, concourant ainsi à un fonctionnement décloisonné entre les membres de l'UC2A et leurs partenaires externes.

Cette volonté s'est traduite en particulier par la mise en œuvre dès 2013 d'une signature commune des publications scientifiques sous le label « Université Clermont Auvergne » mais aussi par la signature de conventions cadres avec les EPST afin de formaliser des partenariats renforcés autour d'une politique scientifique partagée (Convention UCA-SIGMA Clermont-CNRS signée en 2013 en cours de renouvellement ; convention UC2A/INRA/Irstea/CNRS/INSERM signée en 2018).

Un second aspect a porté sur le développement d'une politique d'instrumentation scientifique ambitieuse et mutualisée au service de la recherche pluridisciplinaire, afin de placer le site Clermont-Auvergne au niveau des meilleurs standards nationaux et européens, illustré en particulier dans le cadre de la mise en place du Mésocentre ou encore par le renforcement de plateformes technologiques de pointe dont la labellisation Ibisa de la plateforme d'imagerie in vivo IVIA.

Les axes thématiques, les domaines transversaux et les propositions formulés dans le rapport de 2013, ont ainsi fortement contribué à structurer des actions communes menées sur le site (CPER, I-SITE) et à faire évoluer les périmètres scientifiques de plusieurs laboratoires. A titre d'exemple le domaine « Développement des territoires », a donné lieu à la création de l'UMR Territoires, tandis que le domaine de l'« Imagerie et traitement d'images médicales, biologiques et expérimentales » s'est structuré au sein de l'Institut Pascal et qu'un projet de fédération de Recherche porte sur la microbiologie.

Pour le prochain contrat, la stratégie de politique scientifique, sans changer fondamentalement, prendra en compte un certain nombre d'évolutions et d'adaptations.

(i) Pour autant, si les efforts de structuration initiés depuis quelques années grâce au travail de CAP3S et à la réflexion menée dans le cadre du projet CAP20-25 ont porté leurs fruits, ils doivent se poursuivre pour, en particulier : (1) permettre la construction de nouvelles transversalités comme cela a été fait par exemple entre économie et gestion des catastrophes naturelles ; SHS, mathématiques, gestion des big data, intelligence artificielle, physique peuvent s'interfacer de façon plus concrète au sein

- des différents axes (2) renforcer l'effet d'entraînement recommandé par la labellisation I-SITE pour attirer vers les challenges de nouveaux acteurs et assurer une interaction plus affirmée entre les challenges; (3) fortifier les liens entre recherche fondamentale et situations d'application (industrielle, sociétale ou sanitaire).
- (ii) au sein de chaque axe, des réflexions spécifiques seront menées pour mettre à jour les actions et priorités proposées. En particulier, dans l'axe *Développement humain, dynamique des sociétés* afin de développer une identité propre autour des thèmes de l'innovation multimodale/changements rapides et des risques sociaux/résilience et interactions sociales;
- (iii) enfin de nouveaux domaines émergeants sur le site ont été identifiés au regard des évolutions scientifiques observées et de la stratégie nationale de la recherche qu'il conviendra de structurer; on pense en particulier à l'Intelligence artificielle (deep learning) ou encore la recherche translationnelle, notamment dans le domaine de la santé, ce qui permettra de mieux intégrer les établissements de soin dans la politique scientifique de site.

Dans le cadre de la structuration du site, il conviendra de conforter et de préciser le rôle de CAP3S dans la gouvernance stratégique de la politique scientifique de site en cohérence avec la gouvernance du projet CAP 20-25.

Parallèlement, une attention particulière sera portée à l'évolution des structures et des acteurs de la politique d'innovation sur le site avec en particulier la création de Clermont Auvergne Innovation en tant que modèle alternatif à la SATT Grand Centre et l'intégration de la Maison Innovergne au sein de l'agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises. Fort de l'expérience des deux laboratoires partagés, avec Michelin (FactoLab et SiMatLab) et du living lab « Laboratoire d'Innovation Territorial pour les grandes cultures en Auvergne » créé en 2017 autour de 7 partenaires du territoire⁸, il s'agira de garantir et renforcer une dynamique intégrée de la recherche partenariale.

Le volet Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (DCSTI) du site sera également pris en compte. En effet, depuis 2017, la création du Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel (CCSTI) de l'UC2A fédère tous les acteurs ESR de la médiation scientifique. Un comité de gouvernance comprenant un représentant de chaque établissement associé, établit la politique du CEA en matière de DCSTI qui est mise en œuvre par le CCSTI UC2A.

Forte de sa communauté de chercheurs et de leur production scientifique, l'UC2A joue pleinement son rôle de culture scientifique auprès de la société pour faire connaître les avancées de la recherche mais également pour permettre aux chercheurs de lutter contre les fausses informations véhiculées par les réseaux sociaux.

L'objectif pour le prochain contrat est de développer le CCSTI pour en faire l'acteur principal de médiation scientifique sur le site vis-à-vis des collectivités territoriales, du monde socio-économique et du grand public.

Le prochain contrat de site 2021-2025 offrira également l'opportunité dans un environnement en mutation, de profiter pleinement de l'attractivité et du rayonnement de la Région AuRA et de s'inscrire davantage dans une stratégie scientifique définie de manière partagée avec les sites universitaires de Lyon-Saint-Etienne et de Grenoble avec le développement de structures fédératives, unités de recherche ou programme thématiques conjoints ou encore dans le cadre de la mise en réseau des mésocentres de données scientifiques en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

_

⁸ Le pôle de compétitivité Céréales Vallée, Limagrain, L'Inra, Irstea, VetAgro Sup, la Chambre Régionale d'Agriculture et Arvalis

Politique Scientifique de Site : Perspectives d'évolution



Bilan SWOT de la stratégie coordonnée de recherche

Forces	Evolutions nécessaires
 Comité interdisciplinaire regroupant l'ensemble des acteurs du site, reconnu et efficace Rédaction d'un document d'orientation politique scientifique de site référence (2013 en cours d'actualisation) Apport majeur à la structuration du site: CPER, projet I-SITE, SRESRI, S3, mésocentre 	- Mettre en avant des plateformes scientifiques - Renforcer la communication/info (site web) - Améliorer l'identification de CAP3S par la communauté
Enjeux	Recommandations
 Articulation des différents projets scientifiques (I-SITE CAP2025, Labex, CPER,) Lisibilité du site en terme de stratégie scientifique Positionnement régional, national, international 	- Définir le positionnement de CAP3S par rapport à l'établissement expérimental (commission de la recherche, instituts).

2/ La politique numérique de site

Les établissements du site clermontois ont, depuis longtemps, coordonné leur politique numérique, notamment en termes d'infrastructures. Le Centre régional de ressources informatiques (CRRI) était l'un des services emblématiques du PRES et a bénéficié de la création d'un nouveau bâtiment, dans le cadre du CPER 2006-2012. Cette politique s'oriente selon plusieurs axes :

A. Sur l'axe « systèmes d'information et services numériques », la concrétisation d'un datacenter opérationnel au service de l'éco-système de l'enseignement et de la recherche du site ; datacenter qui a été listé par le MESRI comme un datacenter à fort enjeu lors d'une démarche de rationalisation nationale. Point de concentration et de coordination, il gère aujourd'hui le réseau métropolitain sur lequel s'appuie les différents établissements, mais aussi la large couverture wifi, le réseau téléphonique mutualisé ou encore le système de cartes qui permet aux étudiants et aux personnels du site d'accéder à de nombreux services (restauration, bibliothèques, salles sécurisées, parkings, photocopies,...).

Les ingénieurs de ce centre ont également contribué à développer ou à déployer des services pour les autres services mutualisés comme par exemple l'application d'inscription aux activités du SUAPS ou le logiciel CALCIUM pour le SSU. Parallèlement, le CROUS a également déployé sur son portail des services numériques complémentaires permettant ainsi d'avoir une large offre à disposition de nos étudiants en termes de vie étudiante.

Au niveau des systèmes d'information, il faut mentionner une réelle volonté de converger vers des outils communs. Cette volonté se confronte parfois à d'autres logiques de mutualisation pour les établissements appartenant à d'autres réseaux nationaux, ou rattachés à d'autres ministères que le MESRI. Ces difficultés n'empêchent pas une convergence vers les outils SIFAC et MOODLE favorisant le partage et l'entraide et préparant à une meilleure intégration dans l'établissement expérimental.

B. Sur l'axe « numérique au service de la formation », deuxième axe majeur de la politique numérique de site, les avancées sont considérables, notamment sur les aspects innovation pédagogique grâce à la mutualisation d'ingénieurs pédagogiques de site dans le « pôle ingénierie pédagogique et production audiovisuelle » (IPPA) de l'UCA, mais aussi et surtout avec le programme « Learn In Auvergne » (LIA) du projet CAP 20-25. Le LIA accompagne à ce jour 38 projets des établissements du site, presque tous largement portés par le numérique, dont certains visent plus spécifiquement le développement et l'évaluation des compétences numériques des étudiants et des enseignants.

L'accompagnement des enseignants du site, de leur sensibilisation à l'aide au montage de projets, se fait aussi de manière coordonnée par le pôle IPPA. De nombreuses formations et d'activités sont proposées par ce service (http://ippa.uca.fr). Parmi ces formations, il faut citer par exemple l'usage des boîtiers et autres outils de vote en ligne, les classes inversées, la conception d'un dispositif numérique de formation, la création et l'utilisation efficace de capsules vidéos, la réalisation d'enquête en ligne pour améliorer sa pédagogie, etc.... Une quantité importante de ressources pédagogiques et notamment audiovisuelles ont été produites et ont vocation à être concentrées sur un mediacenter en construction.

Il ne manque que le lieu physique pour concrétiser cette réelle dynamique autour de la transformation des pratiques pédagogiques. Le learning center de l'UC2A, lui aussi livrable du projet CAP20-25, fortement soutenu par les partenaires du site, l'État, les collectivités et entreprises territoriales, ouvrira ses portes en 2021 et concentrera en un seul lieu la formation

des enseignants à la pédagogie, l'accompagnement dans leurs productions pédagogiques, la documentation notamment numérique pour tous, l'expérimentation et la pratique d'enseignements innovants, tout ceci dans un cadre de vie novateur, ouvert sur la cité et en lien privilégié avec l'enseignement du secondaire et le monde socio-économique local.

C. L'axe « développement de services numériques pour la recherche » constitue un axe fort de la politique de site, l'UC2A ayant finalisé et mis en place en 2015 un mésocentre (http://mesocentre.uca.fr). Il propose une infrastructure mutualisée pour le calcul, le traitement et le stockage de données scientifiques. Il est né de la volonté des différents établissements d'enseignement supérieur clermontois d'obtenir, grâce à la mutualisation et à leur coordination, une offre de services de très grande qualité pour mener des recherches de plus en plus dépendantes de grandes capacités de calcul et de stockage. Après 5 ans d'existence, le nombre de cœurs CPU a ainsi été multiplié par 5 pour atteindre 2568 cœurs aujourd'hui. De même, le stockage brut est passé de 20 To à 1410 To et le temps de calcul de 0 à 9,7 millions d'heures.

La recherche clermontoise est ainsi dotée d'un outil qui contribue incontestablement à son rayonnement et à sa crédibilité devant des appels à projets nationaux et internationaux de grande envergure. Le site clermontois est un acteur visible contribuant aux grands équipements de calculs (genci par exemple).

Deux actions du projet CAP 20-25, en cours de concrétisation, peuvent être citées aujourd'hui à titre d'exemple : i) le cloud environnemental qui travaille à collecter des données sur site et à proposer quasiment instantanément une interprétation de ces données sur un site de référence largement ouvert au public (open data), ii) le programme instrumentation qui teste grandeur nature la collecte de grandes quantités de données sur le plateau des Cézeaux et qui fait suite au projet ConnecSens sur les réseaux de capteurs sans fil (CPER 2016).

Une autre action significative du site est l'affichage en faveur de l'Open Access avec l'incitation à déposer les articles scientifiques sur la plate-forme HAL. L'UC2A milite au national pour des sciences ouvertes comme modèle de référence en termes de diffusion.

Enfin, il faut mentionner l'implication historique du site sur le système d'information recherche, renouvelée aujourd'hui par une convention avec l'AMUE pour co-développer la brique CAPLAB du futur système d'information national dans le champ de la recherche national.

D. L'axe relatif à la « gestion des ressources numériques » est celui sur lequel le site a le plus progressé. Une meilleure définition des missions confiées par l'UC2A à la BU et le déploiement du SGBM ALMA -pour lequel le site était pilote- ont fortement contribué à proposer une offre complète de services documentaires à destination des étudiants, des enseignants et des chercheurs (http://bu.uca.fr). Outre les classiques revues en ligne et autres livres numériques, les usagers ont désormais accès à une grande base de données documentaire, à des collections numérisées, les étudiants à des annales d'examens et les chercheurs au portail HAL. La BU travaille également au référencement des ressources du site et notamment sur le projet de mediacenter qui permettra demain aux étudiants, aux enseignants mais aussi aux simples internautes de retrouver rapidement et de visualiser des ressources pédagogiques sur la base de mots-clefs.

Il est tout même important de noter que toutes ces avancées significatives, ces coopérations et ces mutualisations en termes de numérique ne sont pas le fruit d'une véritable stratégie numérique commune. Même si la commission numérique de site existe depuis fort longtemps (bien avant le PRES) et s'est réunie à de nombreuses reprises avec de nouveaux partenaires, des établissements ont été pris dans des fusions (Fusion UDA UBP, fusion IFMA ENSCCF), dans des stratégies nationales (VetAgro Sup, Groupe ESC Clermont), des déménagements (ENSACF, ESACM)

qui n'ont pas aidé à bâtir un projet numérique commun. C'est aujourd'hui l'ambition du site : construire un avenir commun et partagé à forte dimension numérique en termes de recherche autour du mésocentre, de la pédagogie et de la documentation autour du learning center tout en continuant de mutualiser des services dans le datacenter pour espérer qualifier demain le site de Clermont-Ferrand d'e-campus.

Analyse SWOT de politique numérique de site

Forces	Faiblesses
 Un excellent niveau d'équipements (datacentre) et d'infrastructures Un mésocentre à l'échelle du site, au service de l'excellence scientifique Le développement de nombreux outils et applications, sur les différentes activités de l'ESR Une forte dynamique pour le numérique au service de la formation, renfercée par l'ISITE. 	 Pas de véritable stratégie numérique malgré une commission active et historique, pour de multiples raisons (fusions et déménagements d'établissements, prévalence des stratégies nationales pour certains acteurs). Un cloisonnement des systèmes d'information
service de la formation, renforcée par l'I-SITE	
Enjeux	Evolutions nécessaires
 La constitution d'un data-centre régional, impliquant le data-center de l'UCA La création d'un learning centre, avec de multiples enjeux : modernisation des pratiques pédagogiques et de l'accès aux ressources documentaires, irrigation des territoires, décloisonnement des formations Une stratégie d'open access à porter à l'échelle du site 	 Nécessité de définir un schéma directeur numérique de site → vers un e-campus Poursuivre la stratégie de développement d'outils communs, notamment sur les systèmes d'information (SI Recherche).

3/ La stratégie de développement international

Le contrat de site a mis en avant les objectifs stratégiques suivants :

- Doter le site d'une stratégie d'attractivité et d'ouverture européenne et internationale ;
- Soutenir l'internationalisation des recrutements d'enseignants chercheurs ;
- Améliorer le niveau de réponse des établissements du site clermontois aux appels d'offres européens en matière de formations universitaires.
 - Valoriser l'attractivité du site Universitaire clermontois :

Avant même la création de la coordination territoriale, une stratégie commune d'identification des cibles a commencé avec le groupe de travail Relations Internationales (RI) constitué au sein du PRES Clermont Université. Cette stratégie a alimenté le programme WOW de l'I-SITE actuellement en cours de déploiement.

Cette stratégie s'est accompagnée d'une politique de soutien à la mobilité étudiante entrante (création d'un guichet unique d'accueil avec le CROUS) et sortante (animation du consortium Erasmus Stage). Pour favoriser l'accueil des enseignants-chercheurs étrangers, une cellule Euraxess a été créée. L'ensemble de ces initiatives a rendu Clermont-Ferrand plus attractive dans le monde, et a permis son classement dans les villes les plus rayonnantes.

A partir de 2017, de nouvelles actions ont vu le jour :

- Projets SCUSI CLARA/QUEBEC (UCA Chef de file), afin de poursuivre une stratégie d'intégration et de complémentarité au sein de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Labellisation HRS4R + EURAXESS, afin de soutenir l'internationalisation des recrutements d'enseignants chercheurs ;
- Politique d'amélioration des conditions d'accueil des étudiants et des chercheurs internationaux, par le biais du Guichet unique CROUS-UC2A et la labellisation Bienvenue en France ;
- Développement d'un axe francophone, afin de favoriser l'émergence de programmes coordonnés en commun avec l'Agence Universitaire pour la Francophonie ;
- Mise en place une politique de salons, afin de développer une politique de présence proactive de l'UC2A dans le cadre des réseaux européens et internationaux soutenus par les opérateurs de mobilité étudiante. Un travail en commun avec la cellule communication de site a été engagée à partir de l'automne 2018;
- Soutien à la mobilité par le stage pour tous les étudiants du site, conduit par le consortium Erasmus stages.
- Développement d'une offre de formation en langue anglaise pour attirer de nouveaux publics étudiants et consolidation de l'offre en français langue étrangère.

La cellule Europe

Cellule mutualisée de l'Université Clermont Auvergne et Associés, la Cellule Europe accompagne les enseignants-chercheurs de l'Université Clermont Auvergne, de SIGMA Clermont et de VetAgro Sup dans la réponse à des appels à projets européens de recherche et de coopération internationale. Elle assure la sensibilisation aux opportunités de financement européen, le montage des dossiers de candidature et le conventionnement des projets lauréats. Initialement créée en tant que service interuniversitaire en 2008 puis relevant du PRES Clermont Université à partir de 2010, elle a été rattachée en 2017 à l'Université Clermont Auvergne. Elle est intégrée au Pôle Ingénierie de Projets de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV).

Bénéficiant d'une forte visibilité sur le site auvergnat et d'une équipe pérenne (2 titularisations par voie de concours fin 2017 et 1 poste obtenu par voie de concours en 2018), la Cellule Europe réalise une dizaine d'actions de sensibilisation par an (sessions d'information générales, interventions ciblées en laboratoire, ateliers de montage de projets) et accompagne

annuellement une quarantaine de dépôts de projets, principalement Horizon 2020, Erasmus + (action clé 2 et Jean Monnet) et COST mais relevant également d'autres programmes comme Connecting Europe Facility, Health, Mécanisme Européen de Sécurité Civile, Conseil de l'Europe. Son rattachement à la DRV a favorisé l'émergence de coopérations avec la structure d'accompagnement des Projets Régionaux, Nationaux et Internationaux de même qu'avec le Pôle Valorisation Innovation chargé du développement de la politique partenariale. Ces coopérations sont à renforcer afin d'augmenter le nombre encore faible de dépôts de projets collaboratifs en coordination sur le site. Un rapprochement avec le/la futur.e représentant.e du site auvergnat à Bruxelles permettra également de faciliter l'intégration de la Cellule et des enseignants-chercheurs dans les réseaux d'influence.

Le Centre de Services Euraxess Auvergne, rattaché à la Direction des Relations Internationales de l'Université Clermont Auvergne depuis le 1er janvier 2018, a pour objectif de faciliter le séjour des doctorants, post-doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs internationaux en mobilité en Auvergne. Il aide également les chercheurs accueillants à anticiper et préparer la venue de leurs collègues étrangers au sein des laboratoires, dans les sites liés à l'Université Clermont-Auvergne et Associés. Deux ETP composent ce service, la gouvernance est assurée par un comité de pilotage composé de différents membres issus des établissements associés.

Entièrement gratuite, cette aide intervient dans des domaines très variés comme :

- la recherche de logement (appartement, résidence hôtelière, studio en résidence universitaire, etc.);
- les formalités d'entrée et de séjour sur le territoire (modalités d'obtention des titres de séjour, recours et demandes auprès de la préfecture, des consulats et espaces Campus France [préparatifs avant le départ]);
- informations liées à la sécurité sociale, aux mutuelles ou à l'assurance habitation.

Euraxess Auvergne fait partie du réseau Euraxess France qui comprend 40 structures et qui est coordonné par la Conférence des Présidents d'Universités ; il contribue ainsi à professionnaliser la pratique de l'accueil des chercheurs au niveau national. Les services proposés par les membres du réseau EURAXESS France contribuent à l'attractivité scientifique du pays et son influence sur la scène internationale.

Les missions du centre Euraxess s'articulent autour de guatre grands axes :

- orienter et apporter une expertise sur la réglementation relative à l'immigration aux différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche présents sur le site clermontois ;
- accueillir, informer et accompagner les chercheurs et doctorants avant leur venue et pendant leur séjour en Auvergne (pour l'essentiel pour l'obtention d'un visa et d'un titre de séjour, les conseiller sur le logement, CPAM, CAF, ...);
- agir en tant qu'interlocuteur privilégié de la Préfecture et des Consulats pour ces publics ;
- capitaliser sur l'expertise et le réseau relationnel développés auprès de la Préfecture et des Consulats pour assister administrativement les étudiants étrangers au cas par cas dans le cadre de leurs démarches de séjour et de mobilité vers la France.

Par ailleurs, Euraxess Auvergne participe à des projets d'envergure nationale voire internationale. Il a ainsi pris part au processus de labélisation HRS4R.

Ainsi, 192 chercheurs (43 nationalités) ont été accompagnés et 136 conventions d'accueil ont été établies entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018. Le Centre de Services EURAXESS Auvergne a traité 270 demandes. La majorité des sollicitations était liée aux formalités d'entrée et de

séjour sur le territoire ainsi que l'hébergement (visa et titre séjour 50%, logement 18%, protection sociale 12%).

Euraxess Auvergne a développé une politique partenariale à l'échelle du site afin de répondre aux besoins et problématiques rencontrés par les chercheurs internationaux. Les diverses collaborations incluent des partenaires institutionnels, des banques, des organismes d'hébergement ainsi que des associations à but non lucratif de manière à permettre aux chercheurs internationaux de bénéficier de services et/ou d'activités complémentaires qui faciliteront leur intégration.

Les partenariats ont été ciblés en priorité en fonction des problématiques rencontrées le plus fréquemment par les chercheurs à leur arrivée.

Par ailleurs, plusieurs réunions ont été organisées avec la Préfecture et l'Espace d'accueil du CROUS sur des thèmes clés, ainsi que sur les pratiques collectives visant à mieux réguler et coordonner les interventions des différents acteurs tout au long de la chaîne de l'accueil.

Euraxess Auvergne développe un travail collaboratif permanent avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du site clermontois ainsi qu'au niveau national à travers le réseau Euraxess France. Différentes réunions et rencontres ont été organisées tout au long de l'année afin de faire connaître le centre de services Euraxess Auvergne et de développer les bonnes pratiques (réunions d'information et de sensibilisation sur les procédures administratives relatives à l'accueil de public international, aide à la création de procédure, appui et une expertise actualisée sur la réglementation...).

Analyse SWOT du fonctionnement de la cellule Euraxess

Forces

- Le rattachement d'Euraxess à la Direction des Relations Internationales de l'UCA.
- Un COPIL impliqué dans l'organisation et régulièrement sollicité pour l'évolution et la définition des actions à mener.
- L'ouverture d'Euraxess Auvergne vers les réseaux nationaux et internationaux qui permettent un échange de bonnes pratiques en matière d'accueil et le développement d'une expertise juridique sur la réglementation relative aux formalités liées à l'entrée et au séjour en France.
- Le mise en place de diverses collaborations dont des partenariats privilégiés avec la Préfecture et l'Espace d'accueil étudiants.

Faiblesses

- L'absence d'un groupe de travail UC2A qui intègre la dimension internationalisation de la recherche.
- La stratégie et la politique d'accueil du site est peu définie et engendre des difficultés à impliquer les personnels des structures de recherche dans le processus d'accueil du public international (par ex. absence de formations des personnels à l'accueil et à l'interculturel).
- Les procédures de recrutement au sein des laboratoires ne sont pas uniformisées : difficulté pour capter les chercheurs arrivants sur le site UC2A.
- Le manque de visibilité du Centre Euraxess Auvergne auprès des structures localisées hors du site clermontois (ex. CNRS Villeurbanne).

Menaces

- Une politique préfectorale qui ne favorise pas l'accueil faute de moyens humains et financiers à disposition.
- L'existence d'une offre de services d'accueil concurrente déjà bien structurée dans la majorité

Opportunités

- La définition d'une stratégie d'accueil nationale pour les étudiants dans le cadre du label « Bienvenue en France » qui vient compléter et renforcer les services d'Euraxess.

des	grands	sites	universitaires	et	facteur	- L'existence d'un Espace d'accueil
d'att	tractivité					Etudiants mutualisé sur le site qui pourrait
						s'ouvrir aux publics d'Euraxess et évoluer
						vers la création d'un guichet unique
						destiné à la fois aux chercheurs et
						étudiants internationaux.

A partir des 5 indicateurs définis dans le cadre du contrat de site, on peut conduire l'analyse critique suivante.

Indicateur 1 : Mobilité entrante et sortante des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs

La création d'une politique commune d'invités internationaux et d'une incitation à la mobilité sortante des enseignants-chercheurs est à développer. La mise en place du pôle Euraxess en 2018 a été la première réponse. Elle est à renforcer.

Il convient donc de construire des évènements annuels liés à l'accueil et de renforcer des procédures communes d'aide à l'intégration.

Indicateur 2 : Mobilité étudiante entrante et sortante

Les flux de mobilité entrante sont plutôt bien structurés avec une prédominance de la présence d'étudiants étrangers au niveau M et D qui témoignent de la reconnaissance scientifique de l'établissement UC2A à l'échelle internationale. Ces résultats devront être confortés à l'avenir par la mise en place d'une stratégie de recrutement commune qui reste à construire à l'échelle de site clermontois (participation à des salons de promotion et de recrutement). La mobilité sortante reste relativement faible bien qu'ayant connu un développement important ces dernières années grâce notamment au programme Erasmus études et Erasmus stages. Ce dernier fait l'objet d'un consortium de site piloté par l'UCA qui a fait la preuve de son efficacité et pourrait servir de modèle à d'autre type de mutualisation.

La stratégie de salons a été lancée et est très bien engagée. Son développement doit être soutenu aussi bien par l'ensemble des membres de l'UC2A que par les collectivités territoriales (Région, métropole et communautés d'agglomération, villes) - ainsi que par les principaux partenaires du site.

Le consortium Erasmus Stage est en pleine expansion et reste un outil majeur d'accompagnement à la mobilité puisque le financement octroyé est en hausse de 250 000 € sur les 4 dernières années. L'intégration de l'école d'art dans le groupe RI de l'UC2A est une plus-value dans le dépôt de nouveaux projets Pack Ambition Internationale afin de soutenir la politique de représentation sur les salons initiés en 2018.

Indicateur 3 : Doubles diplômes ou diplômes conjoints de Licence ou Master

Le développement de doubles diplômes et/ou de diplômes conjoints participe activement à la reconnaissance internationale de l'offre de formation et à la structuration des partenariats dont certains sont déjà mutualisés à l'échelle du site clermontois. Toutefois, la mise en œuvre de ces formations nécessite un soutien financier à la mobilité des étudiants et des enseignants qui constitue parfois un frein lorsque le projet s'inscrit en dehors de programme de financement dédié. De fait, le nombre de ces formations reste globalement limité. Il conviendrait donc de lancer une politique commune de montage de diplômes internationaux (de type Erasmus Mundus), avec la constitution d'un pôle d'ingénierie de projets sur le modèle de celui qui a été mis en place dans le champ de la recherche (« cellule Europe »). La création de l'Université expérimentale et de l'INP devrait favoriser cette organisation. Par ailleurs, le déploiement de CAP 20-25 doit se traduire par la création de nouveaux masters internationaux, dans le cadre de la nouvelle offre de formation (à partir de la rentrée 2021).

Indicateur 4 : Cotutelle et codirection de thèses à l'international / Participation à des jurys de thèse à l'international

Cette politique reste propre aux établissements et peu coordonnée. Le label HRS4R a permis la montée en qualité des encadrements de thèses et cotutelles à l'UCA. Il reste là une réelle marge de progression.

Indicateur 5 : Formations LMD transnationales prodiguées à l'étranger par les regroupements ou leurs établissements membres

Cette stratégie n'est pas une priorité de l'UC2A mais elle peut se développer à travers des programmes déjà largement délocalisés sur le site, acceptant une mutualisation et proposant un transfert de pratiques.

Bilan SWOT de la stratégie de développement international

Forces	Faiblesses
 Une coordination ancienne et basée sur la confiance Une mobilité sortante dynamique grâce à la structuration d'un Consortium de Stages en entreprise européennes Un espace d'accueil unique au CROUS 	 Des niveaux de structuration des relations internationales différentes dans chaque établissement Une offre encore globalement à l'échelle UC2A limitée en matière de doubles diplômes ou diplômes conjoints Une dimension recherche trop peu développée collectivement en dehors de la Cellule Europe
Opportunités	Risques
 Le label Bienvenue en France L'I-SITE et sa dimension collective structurante La collaboration entre les groupes Communication et RI de l'UC2A 	 Une perte de synergie vu la multiplicité des projets en cours L'augmentation des droits d'inscription des étudiants internationaux non communautaires Le Brexit

4/ Vie universitaire et étudiante des campus

La qualité de la vie étudiante de l'UC2A est un des atouts du site. Elle s'inscrit dans une culture forte de collaboration entre les services inter-établissements, une spécificité clermontoise, et les établissements. Ces partenariats nombreux, largement ouverts sur la cité, et sur les différents sites territoriaux, permettent de proposer une offre riche et variée aux étudiants. Le schéma d'amélioration de la qualité de la vie étudiante présenté en juin 2018, co-construit par les membres de la commission vie étudiante et de campus (qui regroupe l'ensemble des établissements et des services liés à la vie étudiante) concrétise cette volonté commune de progrès et fixe des objectifs partagés. Il est toutefois important de rester vigilant sur la mise en œuvre opérationnelle d'un certain nombre d'objectifs. Ainsi, la question des rythmes universitaires doit être traitée afin qu'ils ne deviennent pas un frein à l'engagement étudiant. Il s'agit bien d'accompagner la démarche.

L'engagement et la prise en compte des étudiants dans les différentes dimensions de leur existence est un enjeu fondamental pour l'ensemble des établissements de l'UC2A. En ce sens, le déploiement de services est destiné à offrir et accompagner les moyens d'une vie étudiante de qualité. Les étudiants doivent pouvoir trouver un environnement et des outils pour leur assurer une vie complète où la dimension académique doit se concilier avec des démarches culturelles et sportives (tant en découverte qu'en pratique), sans oublier le logement, la restauration, la santé ou encore l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques (en situation de handicap, sportifs de haut et bon niveau, salariés, etc.). Découvrir, pratiquer, trouver des interlocuteurs, partager avec ses pairs, identifier des relais, valoriser l'engagement par des statuts, des unités d'enseignement libres, un soutien aux initiatives étudiantes et leurs associations ou encore l'organisation d'évènements, telles sont les ambitions des établissements de l'ESR de l'UC2A, du conseil des établissements associés et des services de l'UC2A dédiés à la vie étudiante.

Ces services sont les opérateurs de la vie étudiante dans les domaines qui contribuent à l'engagement humaniste et d'ouverture que l'UC2A veut porter. Ils contribuent activement à l'image et au rayonnement des établissements de l'association. Ils travaillent en collaboration pour que le temps des études soit aussi un temps de découverte, d'épanouissement, de connaissance et de dépassement de soi. Ils partent des besoins et des aspirations des étudiants et ils fédérèrent des énergies en interne et en externe. Une vie étudiante de qualité implique des actions et des structures pour s'ouvrir à soi et aux autres, pour équilibrer sa vie, gagner en confiance, réussir ses études et construire son avenir. Une réflexion sur les personnels et un programme de rénovation des locaux dédiés à la vie étudiante doit être engagés pour permettre d'apporter des réponses toujours plus pertinentes aux attentes des étudiants.

Les nouveaux fonds collectés dans le cadre de la contribution Vie étudiante et de campus permettront d'élargir la démarche notamment en direction de l'engagement étudiant et de l'éducation à la citoyenneté et d'offrir un maillage plus efficient des territoires en matière de Vie étudiante.

Si la constitution de la Commission vie étudiante et de campus a permis de partager un certain nombre de constats et d'objectifs, à différents moments de la construction et de la mise en œuvre de la stratégie de vie étudiante sur le site (élaboration du schéma directeur, négociation du COMESUP avec la Région, auto-évaluation...), c'est à l'échelle des différents opérateurs (CROUS et services mutualisés) que s'effectuent la définition et le pilotage des actions dans les différents champs de la vie universitaire. C'est donc l'entrée pertinente pour effectuer l'auto-évaluation.

Bibliothèque universitaire

La bibliothèque universitaire a développé son action en matière de vie étudiante sur 3 axes : le développement des projets et des coopérations territoriaux, une politique ambitieuse en matière d'horaires d'ouverture et une volonté de faire évaluer les services par les usagers.

Pour ce qui concerne le premier point, un effort important a été consenti pour réinventer les services sur les campus de l'Allier entre 2015 et 2019. Ce travail est passé par une anticipation de la fusion des deux campus à Moulins, sur un partenariat privilégié avec l'IUT de l'Allier pour imaginer un nouveau pôle de la vie étudiante dans le prolongement de l'A2EX de Montluçon et sur une coopération active avec Vichy communauté. Des actions d'insertion de la bibliothèque dans des moments privilégiés sur les territoires (Montluçon fête ses étudiants, le festival BD d'Aurillac) ont mis en valeur son apport. En outre, à la suite d'autres conventions, une convention de réciprocité entre la Ville du Puy-en-Velay et les deux anciennes universités (Université d'Auvergne et Université Blaise Pascal) de l'époque ont permis un échange des publics sur ce site.

S'agissant du deuxième point, les horaires d'ouvertures, la bibliothèque universitaire pour l'UC2A a été lauréate du plan ministériel « bibliothèques ouvertes plus » : trois bibliothèques universitaires sont aujourd'hui labellisées NoctamBU (1 BU est ouverte 80 h/semaine, 1 autre 74 h/semaine et 1 troisième 71 h/semaine).

Comme point d'amélioration possible, il convient de revoir avec le CROUS les points de restauration pendant les vacances de Noël, pour faire coïncider les ouvertures de la bibliothèque et les autres services utiles aux étudiants.

Enfin, en ce qui concerne le troisième point, l'ENSACF et l'université ont mis en place dès 2011 un plan de conservation partagée de périodiques permettant une garantie d'exhaustivité, de conservation et d'accès des collections de périodiques imprimés. Dans ce cadre, les deux correspondants de la BCU complètent les lacunes des états de collection de l'ENSACF par le biais de leur réseau Sudoc-PS.

La bibliothèque universitaire de l'UC2A a diligenté pour la première fois sur l'ensemble du site UC2A, en 2015, une Grande enquête sur les services documentaires (questionnaire LibQual). Ce fut un franc succès. 2019 sera l'occasion de relancer le processus pour mieux mesurer les progrès et les points de vigilance. Événement fédérateur au niveau du site, la Grande enquête souligne la volonté d'impliquer les usagers dans le fonctionnement des services.

Enfin, l'ENSACF participe au conseil de documentation (CODOC) et CODEX de la BCU.

CROUS

Le Crous Clermont Auvergne, opérateur public en charge de la Vie Etudiante, s'adresse au 46 000 étudiants de l'Académie de Clermont-Ferrand. Ses activités se concentrent principalement sur Clermont Métropole et ses 37 000 étudiants.

Une des priorités du CROUS consistait à remettre à niveau son parc de logements en y apportant les normes de confort international. Avec 4 050 lits l'offre augmente de 4,5 % en capacité mais surtout son taux de résidences réhabilitées est maintenant de 94 %. L'ensemble du parc sera réhabilité à l'horizon 2021. Avec un taux d'occupation de 90 %, l'offre de logements sociaux du CROUS correspond aux attentes des étudiants.

Le nombre de boursiers est en augmentation régulière, il augmente de 3,15 % en 2018 (16 261 boursiers) et représente 35 % de l'effectif étudiant. 1 495 étudiants ont été pris en charge en 2018 par le service social. La restauration, avec ses 1,2 millions de repas par an, sera la nouvelle priorité du CROUS pour les années à venir, avec pour objectif d'améliorer la qualité de l'offre proposée dans des locaux plus confortables et plus adaptés. Le schéma directeur de la restauration, présenté en juin 2018, guidera le CROUS dans cette démarche. L'offre culturelle

reste un des points forts du CROUS avec une offre riche et variée, accessible gratuitement pour les étudiants. Elle est le fruit de nombreux partenariats avec le tissu culturel local.

Ces dernières années, le CROUS a particulièrement travaillé sur les conditions d'accueil des étudiants. Un nouveau Pôle Vie Étudiante accueille maintenant les services : le dossier social étudiant, l'espace d'accueil étudiant et une plateforme téléphonique. Destiné aux primo-arrivants et organisé avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du site, l'espace d'accueil est maintenant ouvert toute l'année. Avec 7 700 visiteurs sa fréquentation a augmenté de 38 % en 2018. Cette dernière période nous a permis d'élaborer le projet d'établissement du CROUS (2017-2021).

Service de Santé Universitaire (SSU)

Le SSU propose un service de prévention, une prise en charge médico-psycho-sociale de premier recours via ses centres de santé, de planification familiale, de vaccination et son bureau d'aide psychologique universitaire, en direction des étudiants de l'UC2A et des établissements extérieurs sous convention. Ces activités tendent à augmenter, mais la capacité à se développer est contingentée par le manque de locaux.

Le SSU est confronté à une forte réduction de l'offre de soins en ville, que ce soit à Clermont-Ferrand ou sur les antennes universitaires créant des tensions majeures sur l'accès aux soins médicaux et psychologiques. La prévention a été développée grâce aux emplois de chargées de prévention et aux étudiants relais de santé. Nous avons œuvré à la mise en place dans chaque composante de cellules de veille pour les étudiants en difficulté. La disparition de l'ARS Auvergne a fait perdre le CPOM nous liant à l'ARS et le passage des vaccinations du budget ARS en remboursement individuel ont créé une forte charge de travail administratif. Sur fonds d'amorçage de la région, le SSU a pu développer son activité sur les antennes universitaires et mettre en place un pilote de téléconsultation infirmière-médecin.

Le projet est centré sur :

- la construction de locaux à Clermont-Ferrand pour répondre à la demande, favoriser l'amplitude horaires, mieux accueillir les activités de prévention et les nouvelles activités de soins (orthoptie, dentisterie, relaxation, réadaptation dys);
- la stabilisation des professionnels médicaux, psychologues en infirmiers, en alignant leur statut sur ceux existant ailleurs ;
- le développement des téléconsultations entre antennes et site principal;
- le développement des actions de prévention et de promotion de la santé via le développement des étudiants relais santé, les formations des bureaux de vie étudiante, le développement de nouveaux programmes en prévention en santé mentale, l'extension des cellules de veille dans toutes les composantes universitaires et le travail en réseau en découlant;
- le suivi des évolutions réglementaires et conventionnelles concernant l'offre de premier recours y compris en santé mentale et en prévention et promotion de la santé et la poursuite de l'insertion du SSU dans le dispositif santé précarité, notamment avec le conseil départemental 63.

Service universitaire des activités physiques et sportives

Le Service Universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) a pour missions l'organisation, la gestion et l'enseignement des activités physiques sportives et artistiques (APSA) au profit des étudiants et des personnels des établissements membres de l'UC2A.

Le SUAPS inscrit en moyenne 7 500 étudiants en pratique volontaire, 500 en Unité d'enseignement libre, 600 licenciés FFSU (compétitions universitaires) et il gère 160 sportifs de haut et bon niveau (SHBN). Le stade universitaire couvre une surface totale de 24 815 m2 dont 5 500 m2 de surfaces couvertes sportives et bureaux et 6600 m² de surface sportive découverte.

La localisation très centrale du service permet aux étudiants et personnels de bénéficier de conditions d'accès très favorables. Le SUAPS travaille en partenariat avec les différents acteurs du site de Clermont-Ferrand et a mis en place avec le CROUS des activités pour les étudiants logés dans ses résidences.

La mise en place de la contribution vie étudiante et de campus a généré un nouveau modèle économique où l'inscription, perçue comme gratuite par l'étudiant, a changé les modes de consommation. Ce nouveau système a eu pour conséquences, d'une part, d'augmenter à la fois le nombre d'inscrits en début d'année et, d'autre part, d'être dans l'obligation de répondre aux demandes formulées de la part d'étudiants, inscrits dans les sites territoriaux (Montluçon, Le Puyen-Velay, Aurillac, Moulin, Vichy). Ce nouveau dossier est en cours et a nécessité une approche organisée autour d'une logique de site intégrant la mise en place de partenariats avec notamment les collectivités territoriales.

Le SUAPS a pour objectif de continuer à développer la pratique sportive d'étudiants sur l'ensemble de son périmètre et à développer le système d'inscription en ligne pour tous les établissements de l'UC2A et de tous les sites, en proposant des possibilités d'accès à la pratique sportive pour tout étudiant quel qu'il soit et quel que soit son site d'étude.

L'Université constitue l'interface entre l'enseignement secondaire et le monde du travail et à ce titre, la dernière opportunité d'apprentissage où les connaissances acquises pourront se traduire par des compétences ré-investissables dans la vie d'adulte. Les activités proposées par le SUAPS contribuent ainsi à la lutte contre la sédentarité et l'obésité et, plus largement, à la promotion de la santé par la prévention et l'hygiène de vie. Dans cette perspective, il est essentiel de travailler sur les rythmes de vie et les emplois du temps des étudiants, qui ne sont pas toujours adaptés à cette hygiène de vie (tant du point de vue de la pratique sportive que du temps nécessaire à une bonne et saine alimentation).

Service université culture

Le Service Université Culture (SUC) est l'un des services inter-établissements de l'UC2A. Il conçoit, construit, co-construit et organise des programmes artistiques et culturels : art et recherche, recherche et création, avec la scène locale et avec les partenaires de l'enseignement supérieur. Il accueille 700 étudiants praticiens et plus de 100 non étudiants dans 40 ateliers ou projets collectifs et pédagogiques, 10 stages annuels. Les étudiants sont au cœur de l'action culturelle de la cité, acteur et prescripteur. Le SUC accompagne leur préprofessionnalisation. Espace d'expérimentation, d'émergence et de valorisation des talents, de sensibilisation, de médiation, le SUC inscrit ses actions dans les thèmes et valeurs portés par l'UC2A ainsi que dans les programmes nationaux.

La situation financière de 2014 a conduit le service à réduire ses offres. Certains partenariats en ont été affectés. L'Université en charge de la coordination territoriale a pris en charge le salaire d'un des personnels en 2016, ce qui a permis de réinjecter des finances sur les actions et leur publicité.

Une équipe de 6 personnels permanents, et de 5 enseignants de manière ponctuelle, conçoit et met en œuvre le projet culturel. Le service souhaite aussi réfléchir à la mise en place d'un espace culturel spécifique et identifié qui manque aujourd'hui. Cela pourrait se faire dans le cadre de partenariats notamment avec la nouvelle scène nationale et avec la ville de Clermont-Ferrand. Le service souhaiterait aussi pouvoir initier une réflexion sur le paiement des artistes en lien avec le ministère. Les règles actuelles de la commande publique ne prennent pas en compte les spécificités culturelles.

Le SUC prévoit de déployer de nouvelles offres culturelles dont des résidences d'artistes, en collaboration avec les cursus présents sur les différents sites de l'UC2A, avec des priorités sur le secteur cinéma et numérique, le redéploiement de propositions en danse, la mise en avant de

performances pour sensibiliser les étudiants... L'apport attendu en 2019 de la CVEC devrait permettre de mener à bien de nouveaux projets.

Service université handicap

Le service université handicap assure un ensemble de missions en direction des étudiants en situation de handicap atteints d'un trouble de santé définitif ou temporaire, nécessitant un aménagement et inscrits dans les établissements de l'UC2A: accueil et écoute, accompagnement et suivi (études, examens), mise en relation avec des partenaires internes et externes (service université culture, service universitaire des activités physiques et sportives, bureau d'aide à l'insertion professionnelle, transport, maison départementale des personnes handicapées, service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés...), collaboration avec le service de santé universitaire, participation à l'élaboration et à la mise en place de la politique handicap de l'établissement en relation avec les différentes structures et les services concernés.

451 étudiants en situation de handicap sont suivis par le service université handicap en 2019 contre 305 en 2015. Les étudiants concernés sont de plus en plus nombreux et les situations de plus en plus complexes. Elles sont aussi particulièrement chronophages s'agissant de la mise en place de dispositifs de compensation (diversité des parcours étudiants) et de suivi (des situations peuvent être lourdes à traiter et ce suivi rendu d'autant plus complexe que les étudiants sont sur les sites délocalisés). Des suivis plus particuliers ont pu être proposés à plus de 95 étudiants pour l'année universitaire 2018-2019 : coaching, entretiens-bilans hebdomadaires... La pluralité des cours et options offerts aux étudiants entraîne une augmentation des contrats étudiants (tuteurs, prises de notes et assistance pédagogique).

Le service a connu des mouvements dans son personnel au cours de la période 2015-2018. Les personnels en place ont toujours veillé à limiter au maximum l'impact de ses mouvements sur les étudiants suivis. En 2018, le service a retrouvé un effectif minimum pour travailler correctement et développer ses projets (création et gestion d'outils de communication, accueil téléphonique et physique dédié, rencontre avec les partenaires extérieurs...).

Fort d'un renforcement de ces personnels, le service se projette aujourd'hui dans de nouveaux projets, notamment avec la création d'un pôle santé-handicap, le développement du repérage des futurs étudiants au sein des lycées de l'académie, la pérennisation des actions de sensibilisation destinées aux personnels, le développement des actions de sensibilisation auprès des étudiants (BDE, promotions...), la mise en place d'une permanence sur les sites territoriaux ou encore l'animation d'un réseau de proximité handicap...

Bilan SWOT du domaine Vie étudiante, vie de campus

Forces	Faiblesses
 Offre riche et variée pour les étudiants Forte collaboration entre les services mutualisés Réflexion stratégique commune au sein de l'UC2A (par exemple sur l'engagement étudiant) Partenariat étroit entre les établissements d'enseignement supérieur, le CROUS, les collectivités territoriales et les associations locales Actions volontaristes et emblématiques à l'échelle nationale (reconnaissance des sportifs de haut et bon niveau, étudiants relais-santé, etc.). 	 Moyens humains insuffisants dans certains services de vie étudiante Locaux insuffisants ou mal adaptés Communication interne parfois défaillante
Opportunités	Menaces
 Instauration d'un dialogue permanent (Commission Vie Étudiante et de Campus) Nouvelles ressources financières (CVEC) Volet Vie Étudiante et de Campus dans l'I-SITE Développement de la politique de reconnaissance et de valorisation de l'engagement étudiant Forte demande des acteurs territoriaux pour le déploiement des services de vie étudiante sur les territoires 	- Nouvelles exigences de territoires, avec la création de la CVEC

Le service mutualisé de santé au travail

Le contrat de site « Université Clermont Auvergne & Associés, volet commun 2017-2020 », a approuvé par délibération du conseil d'administration de l'université Clermont Auvergne du 31 mars 2017, la création d'un service mutualisé de santé au travail, par la mise en place d'un centre commun de santé-sécurité au travail commun à tous les établissements publics du site (EPSCP, EPST, CROUS). Le choix a été de confier dès 2016 le projet à un médecin de prévention déjà en poste à l'université.

- Les premières discussions ont eu lieu au cours du CEA afin d'obtenir un accord de principe pour la création d'un service mutualisé inter-établissements (initialement CROUS, SIGMA Clermont, INRA, VétAgro Sup, CNRS, ENSACF). Chaque étape du processus a été discutée et validée en CEA.
- Le premier volet qui a été développé était celui des ressources humaines. L'enjeu était d'imaginer le dimensionnement en moyens humains adéquat pour répondre aux missions de santé au travail, tout en rendant les postes vacants attractifs dans un contexte de pénurie de médecins du travail. Une réflexion a donc été menée à partir des minimums prévus par la réglementation (décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique) et des données RH fournies par l'ensemble des établissements pressentis (nombres d'agents à suivre, risques professionnels présents et pourcentage de surveillances médicales particulières (SMP): 5796 agents dont 63% en SMP). Deux scénarios sont alors ressortis avec pour chacun d'entre eux un organigramme cible. C'est celui avec la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire (possible depuis le décret du 28 mai 2011) qui a été choisi pour son côté novateur, attractif pour les futurs recrutements et conforme à la proposition de l'accord santé et sécurité au travail du 20 novembre 2009.
- Le deuxième volet développé était celui du matériel nécessaire médical et informatique car il allait impacter à la fois le coût et les besoins en locaux.
- Le troisième volet était celui des besoins en locaux. Un cahier des charges précis a été établi en partenariat avec la direction immobilière et logistique de l'UCA sur la base des locaux existants, des besoins remontés par les utilisateurs et au regard des développements RH à prévoir. La nécessité d'un site central unique pour accueillir tous les agents du service, le matériel spécifique et les dossiers médicaux et rapidement ressorti. Des aspects majeurs tel que l'accessibilité, la proximité de la direction universitaire et la confidentialité sont ressortis comme des facteurs importants à prendre en compte.
- Le quatrième volet développé était celui de l'évaluation du coût global. Celui-ci a été estimé avec l'aide du service d'appui au pilotage et contrôle de gestion de l'UCA en incluant le cout de la masse salariale, des frais de fonctionnement et d'investissement. Le CEA s'est prononcé en faveur du portage de la masse salariale par l'université, de la mutualisation des équipements comme des locaux et d'un financement sous forme de cotisations versées par les associés au prorata du nombre d'agents employés par structure.
- Le cinquième volet était donc celui de la création de conventions. Celles-ci ont été réalisées sur la base de la réglementation (décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, code de la santé publique et notamment les articles R. 4127-1 à R. 4127-112 relatifs au code de déontologie médicale) puis ont fait l'objet de nombreuses discussions en CEA et avec les services RH des différents établissements pressentis afin d'obtenir une trame qui puisse convenir à chacun des associés et qui puisse prévoir une entrée progressive des différents EPST (certains d'entre eux étant déjà engagés vers d'autres structures pour le suivi de la santé au travail de leur salariés).

Un accord a été trouvé à la fois concernant le contenu des conventions et le montant des cotisations à prévoir. La phase des recrutements a ensuite débuté. L'entrée progressive des associés a débuté dès 2017, l'organigramme cible a été atteint en mars 2018.

La mutualisation des moyens inter-établissements a permis d'une part d'assurer les recrutements prévus en rendant les postes attractifs et d'autre part de constituer une équipe pluridisciplinaire. Ainsi le service de santé au travail des personnels UCA et Associés est constitué depuis le 1er mars 2018 de trois médecins, quatre infirmières, deux secrétaires, un ergonome et un psychologue du travail. Le plateau technique s'est également développé afin de faciliter une expertise interne et diminuer le recours aux services extérieurs. Ainsi, les agents peuvent, lorsque c'est indiqué, bénéficier sur place d'enregistrements cardiaques (ECG), de l'acuité auditive (audiogramme), visuelles (ergovision) et respiratoires (EFR). La pluridisciplinarité permet de bénéficier d'approches complémentaires sur des thématiques professionnelles très présentes à l'université et dans les établissements associés telles que les risques psychosociaux (RPS), les troubles musculo-squelettiques (TMS), les risques chimiques et liés aux départs en missions.

Les conventions avec SIGMA Clermont, le CROUS, l'INRA, Vétagro Sup, le CNRS et l'IRD ont bien été signées, ce qui représente plus de 5500 agents à suivre par le service.

Les retours des usagers et des associés sont globalement très positifs. Néanmoins quelques difficultés sont apparues : pérennisation des statuts des personnels et contraintes immobilières. L'entrée de l'INSERM dans le dispositif a été repoussée pour ces raisons.

Initialement, le contrat de site prévoyait également, l'expérimentation d'un schéma de site en matière de prévention des risques professionnels et l'implication des personnels des établissements dans les actions de prévention des risques en milieu professionnel. En pratique celle-ci n'a pas eu lieu en raison notamment de l'organisation nationale de plans de prévention de certains EPST associés (CNRS et INRA notamment) rendant l'exercice un peu plus complexe. Cet objectif reste d'actualité mais ne pourra être poursuivi qu'une fois le service de santé au travail sera stabilisé en matière de ressources humaines comme de locaux.

5/ Formation et insertion professionnelle des étudiants

L'UC2A s'est dotée d'un groupe « formation » composé d'un représentant pour chacun des établissements d'enseignement de l'UC2A et d'un représentant par collegium de l'UCA. Ce groupe qui existait sous une forme voisine dans le cadre du PRES a été réactivé en avril 2017 au moment de la préparation du COMESUP de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Vice-présidente Formations de l'UCA a été désignée comme animatrice du groupe. Le groupe s'est réuni pour la deuxième fois en décembre 2018 pour travailler à l'évaluation HCERES de la coordination territoriale.

Alors que plusieurs actions concernant le domaine de la formation sont conduites en commun, l'activité de ce groupe a donc été très modérée sans doute parce que le travail se fait ailleurs :

- Des structures ont été créées pour assurer cette coordination sur des missions précises : ainsi, le collège des écoles doctorales prend en charge cette organisation et les points concernant le doctorat ne sont pas discutés en groupe formation ; les actions concernant l'innovation pédagogique et le numérique sont principalement construites dans le cadre du programme learning Auvergne de l'I-SITE et dans une collaboration étroite initiée depuis longtemps à travers l'UNRA (Université numérique Région Auvergne) et poursuivie dans les journées de la pédagogie et les formations et ateliers communs.
- La coordination est souvent assurée dans le cadre de relations bilatérales (diplômes coaccrédités, conventions) et relève donc davantage de la politique partenariale des différents établissements.
- La coordination des actions concernant l'offre de formation est le plus souvent conduite directement par les chefs d'établissement; les différences de taille et d'échelle entre les établissements induisant une délégation très variable du chef d'établissement à son représentant dans le groupe, ce qui ne favorise pas la possibilité de discussion sur le cœur du sujet.

POI	Ν٦	۲۲	FC	R'	۲S
-----	----	----	----	----	----

Le collège des écoles doctorales et les actions visant à l'insertion professionnelle des docteurs

Les actions partagées concernant l'innovation et la transformation pédagogiques

Le développement de l'alternance

Les liens forts autour des masters et de certaines licences professionnelles ou licences; les co-accréditations, conventions et passerelles.

La mobilisation pour l'entrepreneuriat étudiant

OPPORTUNITES

La structuration en cours de l'Université cible aidera à renforcer les liens et les synergies

Le passage en vague A qui resynchronise le LMD clermontois avec les autres universités de la région AURA permettra de renforcer les collaborations

POINTS FAIBLES

Insuffisance de la vision globale de l'ensemble de l'offre de formation sur le site

Difficulté à dépasser les logiques d'établissement dans le montage de nouvelles formations

Pas de stratégie et de politique coordonnées à l'échelle du site en matière de formation continue et de commercialisation de la formation

Peu de mise en synergie au niveau de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes

ENJEUX

Complémentarité et différenciation par rapport à l'offre de formation dispensée sur le site Lyon-St Etienne.

Doctorat et collège des écoles doctorales

Objectif : renforcer les relations avec le monde socio-économique et l'insertion professionnelle des docteurs

Les actions menées au sein du collège des écoles doctorales au niveau de la formation et de l'insertion professionnelle s'appuient sur les recommandations de l'évaluation HCERES 2016 qui est résumée sur le SWOT suivant sur les aspects formation et insertion professionnelle, complétée par une liste des risques et opportunités pour le collège au sein du site clermontois et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

FORCES

- Offre de formation doctorale riche et diversifiée
- Bonne articulation entre le collège et les écoles doctorales
- Insertion professionnelle des doctorants
- Dispositif d'évaluation des formation et exploitation des données pour les modules socioprofessionnels
- Montée en puissance du collège

FAIBLESSES

- Suivi de l'insertion professionnelle perfectible
- Dimension internationale encore insuffisamment prise en compte dans la formation doctorale

OPPORTUNITES

- Collaborations avec les collèges de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Les Doctoriales, Forum Emploi, actions de valorisation du doctorat, formation)
- Homogénéisation des procédures au sein du site (suivi de thèse, conditions de soutenance, durée de thèse)
- Plus grande visibilité de la formation doctorale au sein du site clermontois.
- Inscription du doctorat au RNCP

RECOMMANDATIONS

- Renforcer l'implication de l'ensemble des membres de l'UC2A dans la formation doctorale pilotée par le collège
- Poursuivre et intensifier les actions en vue d'améliorer l'insertion professionnelle des doctorants dans le secteur privé

Dans le cadre de la formation doctorale réalisée au sein du collège des écoles doctorales du site, différentes actions ont été menées en faveur du rapprochement avec le monde socio-économique, la valorisation du doctorat et la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes.

La formation doctorale dite formation socio-professionnelle du doctorant est proposée sous la forme d'un catalogue de modules structuré en différentes thématiques. Par exemple, la thématique « Management et Entrepreneuriat » propose 5 modules dont le but est de mieux appréhender le monde de l'entreprise avec 75 doctorants participants chaque année. La thématique « Professionnalisation « propose 7 modules sur la manière de préparer son insertion professionnelle après la thèse avec une participation annuelle de 80 doctorants. Par ailleurs, tous les deux ans, des « doctoriales » sont organisées sur une période de 5 jours, autour des problématiques de l'innovation. Elles font intervenir des professionnels et des personnels de BUSI

Auvergne et Clermont Auvergne PEPITE et font alterner ateliers et visites d'entreprises. 4 doctorants ont été accompagnés sur la période 2015-2018 dans leur projet de création d'entreprise par Clermont Auvergne PEPITE. Enfin, plusieurs forums ont été organisés pour mettre en relation les doctorants avec le monde de l'entreprise : Forum de Recrutement - Les Rendezvous de l'emploi (octobre 2017, octobre 2018), Forum PME (avril 2018) organisé en partenariat avec la Fondation de l'Université Clermont Auvergne.

Dans le cadre de l'internationalisation du doctorat, différentes actions ont été réalisées. On peut noter notamment l'organisation, en novembre 2018, d'une Université d'automne franco-chinoise impliquant deux écoles doctorales du site (LSHS et SEJPG) et l'Université de Wuhan, avec le soutien de CAP 20-25, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Institut Confucius. En juin 2016, ont également été organisées des olympiades sportives européennes : une centaine de doctorant ont participé à ces épreuves sportives.

Enfin, le Collège des écoles doctorales organise différentes manifestations récurrentes en vue de promouvoir le doctorat : Cérémonie de remise des écharpes doctorales, Organisation de la thèse en 180 secondes.

L'innovation pédagogique

Le soutien à l'innovation pédagogique est une des grandes orientations stratégiques de l'UC2A. Afin de renforcer la gouvernance de la pédagogie numérique à l'échelle du site, <u>trois priorités ont</u> été fixées :

- la création et la mise à disposition de tous les établissements de dispositifs numériques et de ressources pédagogiques ;
- la formation des toutes les équipes pédagogiques et des utilisateurs à la pédagogie universitaire, à l'aide ou non du numérique;
- les mécanismes d'incitation à l'égard des enseignants-chercheurs impliqués dans le développement du numérique dans les formations.

Dans le cadre de ces objectifs visés, le programme Learn'in Auvergne de l'I-SITE CAP 20-25 contribue à créer une dynamique d'innovation pédagogique au sein de la communauté enseignante en encourageant et accompagnant toute initiative pédagogique innovante individuelle ou collective. Le LIA est un programme transverse du projet CAP 20-25 qui accompagne la transformation des pratiques pédagogiques en fournissant à l'échelle du site un ensemble de services, dont l'accompagnement à la transformation pédagogique et numérique des enseignements, la conception de dispositifs d'évaluation des formations et la création de modules numériques et transversaux au sein de formations hybrides (en ligne et en présentiel). Il s'adresse à tous les enseignants et responsables de formation du site.

Pour atteindre cet objectif, une pilote de projet, deux ingénieures pédagogiques et un ingénieur numérique ont été recrutés entre novembre 2017 et janvier 2018 et trois appels à projets ont été ouverts depuis le lancement officiel du programme en janvier 2018.

- 53 projets déposés par des équipes pédagogiques
- 38 projets retenus, soutenus financièrement et accompagnés pédagogiquement
- 4 établissements concernés (UCA, SIGMA Clermont, VetAgroSup, IFSI) et, pour l'UCA, 14 composantes et 3 unités de recherche impliquées
- Budget engagé de 500 000 euros
- Plus de 5000 étudiants impactés
- Environ 120 enseignants impliqués dans les projets
- Thématiques des projets LIA: pédagogie active; transformation numérique; personnalisation des parcours; recherche (études d'impact)

Par ailleurs, l'équipe LIA collabore avec les responsables de toutes les formations des 4 challenges scientifiques de l'I-SITE avec comme objectif d'une part la transformation des méthodes pédagogiques avec ou sans numérique et d'autre part, le développement de formations aux métiers du numérique dans les secteurs disciplinaires de ces challenges stratégiques.

Le Pôle Ingénierie pédagogique et production audiovisuelle (IPPA) de l'UCA a engagé d'autres actions à l'échelle du site, indépendamment du programme LIA de l'I-SITE.

De nombreuses actions visant à soutenir la transformation des établissements ont été mises en place par le Pôle IPPA de l'UCA à destination de l'ensemble des formations et établissements du site.

- Recrutement de trois ingénieures pédagogiques (IP) de site (2017 et 2018) rattachées au Pôle IPPA (Ingénierie Pédagogique et Production Audiovisuelle de l'UCA) avec les quatre autres collègues IP de l'UCA: elles sont à disposition de tous les établissements du site pour de l'accompagnement de projets pédagogiques innovants et pour la formation des enseignantschercheurs
- Une des deux ingénieures pédagogiques de VetAgro Sup, recrutée en 2018, travaille avec les IP du Pôle IPPA sur des projets communs (accompagnement de projets pédagogiques innovants, formation des EC, actions de communication et sensibilisation à la pédagogie universitaire).
- Sensibilisation à la Pédagogie Universitaire : 6 conférences de niveau national et international dans le cadre des Journées de la Pédagogie Universitaire (JPU) ouvertes à tous les personnels des établissements du site et du secondaire
- Partage d'Expériences en Pédagogie Innovante (PEPI) 1 journée annuelle de retours d'expériences d'enseignants (12 en 2018) du site sur leurs dispositifs pédagogiques innovants.
- Cafés pédagogiques : mise en place une communauté d'enseignants pour approfondir les apports du suivi individuel du MOOC de l'ES « Se former pour enseigner dans le supérieur » 1 café par mois. Ouverts à tous.
- Formations des enseignants-chercheurs du site : catalogue de 20 ateliers de formations offertes toute l'année à tous les EC des établissements du site. Thèmes : pédagogies actives ; dispositif numérique de formation, utilisation du numérique et de l'audiovisuel ; interactivité ; l'évaluation des apprentissages ; utilisation des ressources en ligne ; travail de groupes : 28 sessions ; 157 enseignants formés ; 34 personnels formés

Analyse critique

La mise en place du programme Learn'in Avergne de l'I-SITE et la forte structuration du Pôle IPPA dont les actions d'acculturation et de formation à la pédagogie universitaire sont nombreuses et adressées à tous les EC du site. Elles ont vraiment créé ces dernières années une nouvelle dynamique autour de la pédagogie et de l'innovation pédagogique. Le soutien de la région au développement de learning labs dans les territoires a contribué à dynamiser cette transformation pédagogique à l'aide de moyens technologiques, mobiliers et immobiliers. La création d'un learning centre à l'horizon 2022 offrira à la fois une vitrine de l'innovation pédagogique et un pôle de ressources pour l'ensemble des équipes pédagogiques et des étudiants de l'UC2A.

Cependant, malgré de nombreuses actions de communication envers la communauté enseignante, force est de constater que le manque d'implication des enseignants-chercheurs dans des actions de transformation pédagogique perdure, malgré les nombreuses incitations et les accompagnements qui leur sont proposés. Le passage au numérique constitue encore pour de nombreux collègues un vrai blocage à lever par un plan d'actions qu'il conviendra de définir lors de la préparation du prochain contrat : renforcement du dispositif de formation des enseignants et enseignants-chercheurs, valorisation de l'engagement pédagogique au sein des établissements, etc.

L'articulation avec le monde socio-économique

L'articulation des formations avec le monde socio-économique constitue l'un des items du contrat de site. Elle n'a cependant pas fait l'objet d'un cadrage stratégique global. De fait, des actions de nature différentes ont pu être conduites, avec des degrés de coordination variables. Certaines d'entre elles sont présentées plus haut (insertion professionnelle des doctorants) ou plus loin, dans la partie relative aux relations entreprises. Trois volets principaux peuvent être identifiés.

1^{er} volet. Le développement de l'alternance est une ambition partagée par l'ensemble des établissements de l'UC2A. Globalement, le nombre d'alternants au sein de l'UC2A a augmenté de 29% (1337 en 2016-17; 1722 en 2018-19) avec une augmentation plus sensible pour les contrats d'apprentissage (+ 33%) que pour les contrats de professionnalisation (+24%).

Ce développement a été conduit par chacun des établissements, soit en mobilisant des outils et des partenariats qui lui sont propres, soit en s'appuyant sur des ressources communes - en particulier sur le CFA Formasup Auvergne qui soutient la mise en place de nouvelles formations par la voie de l'apprentissage et dans lequel l'UCA, VetAgro Sup, le Groupe ESC Clermont sont impliqués, aux côtés notamment de la CCI. Ce CFA assure tout un suivi et un accompagnement individualisé des apprentis. Il a mis en place pour cela un intranet APIBOX ouvert aux acteurs de l'apprentissage tel que les Apprentis, les Maîtres d'Apprentissage et les Tuteurs Enseignants comprenant un livret d'apprentissage, un outil e-compétences, des outils en e-learning (bureautique, français, anglais) et une plateforme de mise en relation avec les entreprises, Engagement Jeunes. Formasup n'est pas le seul CFA des formations UC2A mais il s'occupe de la majorité des formations par apprentissage de l'UCA. Bientôt certifié ISO 9001, il pourra répondre aux indicateurs qualités demandés par les Opérateurs de compétences (OPCO) et aux 14 missions des CFA définis par la loi du 5 septembre 2018.

La politique de développement de l'apprentissage pourrait être facilitée par la loi du 5 septembre 2018 qui libéralise le système. Deux points d'attention sont toutefois à prendre en compte, le premier concerne le modèle économique avec le coût contrat, et le deuxième concerne la coordination à l'échelle régionale souhaitée par l'ensemble des partenaires (carte des formations en alternance). Sur les aspects pédagogiques, cela rejoint le point précédent, il faudra axer la formation sur l'acquisition des compétences. Plusieurs formations ont le projet d'ouvrir en apprentissage pour 2019-20. La tendance devrait donc être confortée.

2ème volet. Le renforcement des complémentarités entre acteurs de l'enseignement supérieur en Auvergne en matière de formation continue reste encore un chantier à investir, même si des partenariats entre établissements ont permis de créer de nouvelles formations (par exemple : le mastère CGE Data Science pour l'ingénierie, porté par SIGMA Clermont en partenariat avec l'UCA, qui a ouvert en septembre 2018). Les actions de formation continue sont gérées par chaque établissement. Des réunions d'information sont toutefois ponctuellement organisées à l'échelle du site.

3ème volet. La mise en place d'outils de gouvernance partagée avec tous les acteurs du territoire pour coordonner le développement de formations courtes professionnalisées au niveau de l'académie. La commission « réussite des étudiants » mise en place par le Rectorat permet une certaine concertation sur l'offre post Bac en particulier sur l'articulation de la carte des DUT et des BTS et la lisibilité de l'offre de formation pour les lycéens. Le travail avec le Service académique d'information et d'orientation (SAIO) est continu et efficace ; il a permis de manière générale une mise en place assez fluide de la plateforme Parcoursup et un traitement individualisé des candidats sans affectation dans l'intérêt des étudiants.

Par ailleurs, il n'y a pas à ce jour de coordination, au niveau de l'UC2A, sur l'ouverture des Licences professionnelles et des bachelors, éventuellement en partenariat avec des lycées.

Les campus des métiers et des qualifications (CMQ), réseaux de formations au service d'une filièrese doivent de jouer un rôle de coordination des formations (CAP au doctorat) sur leur secteur d'activité. Le territoire Auvergnat comporte 5 campus des métiers et qualifications, mais ceux-ci sont de maturité variable vis à vis des missions initialement envisagées pour ces dispositifs. Ils ont permis un dialogue enseignement secondaire / enseignement supérieur avec création des cartes de formation pour certains campus (le Campus Aéronautique Auvergne qui est le plus avancé ou encore le Campus Design, Matériau et Innovation dans lequel se trouvent associés plusieurs membres de l'UC2A), alors que le bilan d'autres campus reste plus limité. Cet outil est donc à développer, notamment par le biais de l'appel à projet « Campus d'excellence » lancé dans le cadre du PIA 3 et pour lequel le Campus Design, Matériau et Innovation a été retenu comme candidat au sein de l'académie de Clermont-Ferrand.

Annexe 1 : cartographie des liens entre les établissements

Les liens entre les établissements UC2A sont nombreux et riches :

- Co-accréditations de formation
- Conventions pour permettre à des étudiants de suivre des double cursus
- Mise en synergie des ressources RH du site (intervention des enseignants et EC d'un établissement dans un autre)
- Partage de plateaux techniques
- Campus des métiers et des qualifications

Formations co-accréditées :

	UCA	SIGMA Clerm ont	VetAgroSup	ENSACF	ESC	Agro Paris Tech	Autre
Licence professionnelle Agriculture biologique	х		Х				
Master Biologie végétale	Х		х				
Master Biologie Santé	Х		х				
Master Gestion des territoires	Х		Х	Х		Х	
Master Mécanique	X	X					
Master Automatique, robotique	х	x					
Master Génie industriel	Х	х					ENS des Mines Université J. Monnet ENISE Ecole Centrale Lyon
Master Chimie	Х	Х					

Conventions pour permettre à des étudiants de suivre des doubles cursus :

Description	UCA	SIGMA Clermont	VetAgroSup	ENSACF	ESC
Les élèves ingénieurs SIGMA Clermont peuvent obtenir un diplôme ESC		Х			Х
 Les élèves ingénieurs SIGMA Clermont chimie peuvent obtenir un DU de Pharmacie. Les étudiants UCA Pharmacie peuvent obtenir un diplôme d'ingénieur SIGMA Clermont spécialité chimie 	X Pharmacie	X			
Les élèves ingénieurs SIGMA Clermont peuvent obtenir un master de l'IAE : Master management et administration des Entreprises Master gestion de production, logistique, achats.	X IAE	х			
Convention pour les étudiants du CPI/FGL de SIGMA Clermont en lien avec la licence de Chimie	X UFR Chimie	х			
Qualification complémentaire recherche pour les étudiants ESC souhaitant poursuivre en doctorat	X IAE				Х
Les étudiants ingénieurs UCA et les étudiants Pharmaciens peuvent obtenir un diplôme de l'ESC.	X UFR Pharmacie Polytech ISIMA				Х
Double diplôme ingénieur architecte	X Polytech			Х	

Accord cadre groupe ESC	X	Χ	Х	Х	Х
Partenariat pour un DU	Х			V	
	Ecole de Droit			X	
Partenariat pour le Mastère® Data	Х				
Science porté par SIGMA Clermont	Institut	Χ			
·	d'informatique				
D2E porté par SIGMA Clermont ouvert à	V	V	V	V	V
tous les étudiants entrepreneurs du site	X	Х	Х	X	X

6/ Le lien avec les entreprises

La relation entreprise constitue un axe important du contrat du site, comme du projet I-SITE. C'est la raison pour laquelle une commission « Entreprises », composée de représentants de l'ensemble des établissements membres de l'UC2A, a été créée en mai 2017. Le bilan de la coordination territoriale dans ce domaine reste limité. Ce sont d'abord les établissements, voire les opérateurs de formation et de recherche (unités et équipes de recherche, composantes, départements ou filières de formation) qui développent au quotidien ces relations. La coordination entre les acteurs intervient dans d'autres espaces que l'UC2A, comme le projet I-SITE (via notamment les challenges scientifiques ou le programme transerse « Hub InnAuvergne »), la SATT Grand-Centre ou encore les laboratoires communs ou partagés qui associent un ou plusieurs établissements, un EPST et une entreprise du site. La coordination territoriale est intervenue de deux manières : par le portage de l'entrepreneuriat étudiant et par la promotion d'un certain nombre dans le cadre du COMESUP piloté par la Région.

1. La politique en faveur de l'entrepreneuriat étudiant

L'entrepreneuriat étudiant est piloté par Clermont Auvergne PEPITE (anciennement PEEA, pôle entrepreneuriat étudiant Auvergne). Il a été labellisé « PEPITE » par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2014. L'Ecole d'ingénieurs SIGMA Clermont en assure la direction et le portage, pour le compte de l'UC2A au service de tous les étudiants du site universitaire.

Comme défini par le ministère, Clermont Auvergne PEPITE mène ses 3 missions clés : Sensibilisation, accompagnement et formation.

Les financements demandés visent à permettre le développement de Clermont Auvergne PEPITE, dans son territoire et en connexion avec les PEPITE de Lyon et Grenoble, dans un contexte de très forte croissance (16 étudiants-entrepreneurs en 2014-2015, 26 en 2015-2016, 61 en 2016-2017, 72 en 2017-2018, 102 en 2018-2019, soit plus de 70% en 2 ans !), à moyens quasiment constants, bien en deçà de nos homologues régionaux. Depuis sa création, Clermont Auvergne PEPITE est financé essentiellement par l'Etat (via le PIA2, et la masse salariale), le conseil régional, et Clermont Auvergne Métropole.

Au-delà des missions clés, une part importante de sa visibilité est liée aux actions événementielles, comme l'organisation de concours locaux (Prix Entrepreneuriat Etudiant) ou nationaux (Prix Pepite Tremplin) et la participation aux évènements des partenaires locaux (Auverboost, talents de la BGE, comité de résidence longue ARDTA...). Aujourd'hui, l'équipe compte 3.5 personnes (contre plus de 8 personnes à Grenoble pour un nombre équivalent d'étudiants-entrepreneurs).

Toutes les missions clés définies par le ministère sont réalisées et reconduites chaque année. Le budget alloué permet de financer les actions de communications, les heures de coaching par des experts etc.

L'indicateur clé est le nombre d'étudiants ayant le statut d'étudiants entrepreneurs.

2. Le soutien aux projets des établissements

En 2017, lorsqu'a été construit le COMESUP avec la Région, l'UC2A a tenu à afficher le développement des relations avec l'entreprise dans le champ de la formation comme une des priorités de la coordination territoriale. C'est pourquoi la Commission Entreprises a proposé au CEA puis à la Région de soutenir 8 projets portés par un ou plusieurs établissements - dont 5 ont été financés. On peut notamment évoquer deux d'entre eux, qui sont les plus aboutis :

<u>- Le projet « Outils de simulation pour la formation à la conduite en sécurité</u> ». Ce projet est piloté par Irstea et vise à développer des simulateurs de conduite pour la formation à la conduite de machines dans les lycées et centres de formation agricoles et forestiers.

Les objectifs de l'action étaient :

- ✓ La mise à disposition des lycées de la région Auvergne Rhône Alpes des deux simulateurs de conduite développés.
- La définition exhaustive et précise des scénarios de conduite classiques et à risques nécessaires à l'apprentissage de la conduite en sécurité.
- ✓ L'identification des scénarios réalisables en simulation.
- ✓ La proposition et la réalisation d'une architecture logicielle permettant de faire interagir les organes de commande des machines simulées (volant, pédales, ...), l'environnement de simulation et la plateforme permettant de rendre dynamique le simulateur
- ✓ La proposition et la réalisation d'une architecture physique (design du simulateur).

Le financement accordé (réduit par rapport à ce qui a été demandé dans le cadre du COMESUP Région) n'a pas permis d'aller jusqu'à la réalisation du dispositif d'apprentissage à la conduite, aussi les ambitions de l'action ont été réduites. Les simulateurs mis à disposition ont été utilisés dans différents lycées auvergnats pour de la formation à la conduite. Un état de l'art en termes de formation et de simulation a été réalisé. Un groupe de travail a été constitué et s'est réuni afin de définir le programme de formation à mettre en place. Une recherche de financement complémentaire a été réalisé et s'est montrée fructueuse (convention Irstea/CCMSA 2019-2021) Un cahier des charges d'un simulateur utilisant la réalité virtuelle a été rédigé. Sur 2017 et 2018, 330 personnes ont testé le simulateur dont 52% d'élèves et d'étudiants.

<u>- Le projet « SIGMAke Prototypage Center »</u>. Porté par SIGMA Clermont et intégré au cœur du Centre de Transfert et de Technologie de l'Ecole (CTT), plate-forme technologique de haut niveau, SIGMAke est un véritable centre de prototypage, largement ouvert à un public très varié. L'accent est mis sur les entrepreneurs du territoire (start-ups mais aussi artisans et chefs d'entreprises PME/TPE). SIGMAke doit également jouer un rôle de mise en visibilité de l'ingénierie pour les territoires du futur.

Il a rencontré rapidement du succès auprès des partenaires universitaires, associations et startups et aujourd'hui entreprises locales. Grâce aux financements obtenus en 2018 dans le cadre du COMESUP Région, des investissements ont pu être effectués.

Au-delà du suivi de ces différents projets, la Commission envisage de travailler sur des projets d'intérêt collectif comme :

- Identifier des engagements étudiants en lien avec « l'entreprise » pouvant conduire à une valorisation dans le cursus.
- Un forum commun à l'ensemble des entités (écoles d'ingénieurs ISIMA, POLYTECH Clermont, ESC, VétAgro Sup, formations universitaires) avec pour thèmes les expériences professionnelles (alternance / stages / 1er emploi)
- Mise en place d'un « Comité Métiers » : suivi des tendances métiers, prospective travail avec les « OPCO »

Analyse SWOT de la coordination territoriale en matière de Relations Entreprises

Forces	Faiblesses
- Un champ d'action considéré comme	- Un sujet qui relève traditionnellement
stratégique pour le site, une volonté affirmée	l'apanage des établissements et sur lequel les
des acteurs de travailler ensemble	mutualisations effectives restent limitées
Un pâle entrepreneuriet bien positionné sur	Absonce de faville de reute précise à l'échelle
- Un pôle entrepreneuriat bien positionné sur le site	- Absence de feuille de route précise à l'échelle de l'UC2A
te site	de (962/1
Opportunités	Recommandations
La création de l'INP et plus globalement la	- S'appuyer sur les associations étudiantes type
création de l'Université cible aidera à	« junior entreprises » pouvant conduire à une
renforcer et les synergies	valorisation dans le cursus.
	- Mettre en place un forum commun
	- Mettre en place un comité des métiers

CONCLUSION

L'UC2A s'est imposée aux yeux de l'ensemble des acteurs et des partenaires des établissements et organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche du site Clermont Auvergne comme un outil pertinent de coordination territoriale. Cette réussite n'allait pas de soi, compte tenu d'un contexte institutionnel et territorial en mutation. Les fusions d'établissement (et le changement, au 1er janvier 2017, de l'université en charge de la coordination territoriale), la création d'une nouvelle région et d'une métropole sur le site clermontois, la mise en œuvre du projet « CAP 20-25 » avec ses propres outils de gouvernance auraient pu perturber le déploiement du contrat de site, dont la responsabilité incombait à l'UC2A. Or, la dynamique enclenchée dès l'époque du PRES sur un certain nombre de sujets stratégiques (la recherche, le numérique, la visibilité internationale, la vie étudiante) a été poursuivie et un certain nombre de domaines, jusqu'alors travaillés à l'échelle des établissements (la formation, les relations avec le monde socio-économique, la diffusion de la culture scientifique, la santé au travail), ont fait l'objet d'une réflexion commune qui, dans certains cas, a pu aboutir assez rapidement à des réalisations tangibles. Bien évidemment, il reste des marges de progression, aussi bien sur les questions de pilotage et de gouvernance que sur les compétences que les établissements associés ont souhaité mettre en commun. L'enjeu du prochain contrat de site, étroitement articulé au projet de l'Université-cible de « CAP 20-25 », consistera bien la deuxième étape de la structuration de cette coordination territoriale.